

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

4^e Législature

SESSION DE DROIT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 12 DE LA CONSTITUTION

COMPTE RENDU INTEGRAL — 8^e SEANCE

2^e Séance du Jeudi 18 Juillet 1968.

SOMMAIRE

1. — Représentation de l'Assemblée nationale au sein d'organismes extraparlimentaires (p. 2313).
2. — Loi de finances rectificative pour 1968 (n° 3). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2313).
Discussion générale (suite) :
MM. Bouloche, Colnat, Abelin, Boscary-Monsservin, Ansquer, Souchal, Bisson, Hoguet, Cousté.
M. Ortolli, ministre de l'économie et des finances.
Clôture.
Passage à la discussion des articles.
Renvoi de la suite de la discussion.
3. — Dépôt de rapports (p. 2332).
4. — Dépôt d'un avis (p. 2332).
5. — Dépôt de projets de loi modifiés par le Sénat (p. 2332).
6. — Dépôt d'une proposition de loi modifiée par le Sénat (p. 2332).
7. — Ordre du jour (p. 2332).

PRESIDENCE DE M. RENE LA COMBE,

vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures trente minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

REPRESENTATION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE AU SEIN D'ORGANISMES EXTRA-PARLEMENTAIRES

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre des demandes de désignation de membres destinés à représenter l'Assemblée nationale au sein de divers organismes extraparlimentaires.

1^o En application de l'article 25 du règlement et conformément au texte constitutif de cet organisme, j'invite la commission des finances, de l'économie générale et du Plan à remettre à la présidence les noms de deux candidats, pour la commission supérieure des caisses d'épargne ;

*

2^o En application de l'article 26 du règlement, il y a lieu de désigner :

Deux candidats pour la commission de contrôle de la circulation monétaire ;

Trois candidats pour la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations ;

Deux candidats pour la commission centrale de classement des débits de tabac.

L'Assemblée voudra sans doute confier à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan le soin de remettre à la présidence le nom de ses candidats ?

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

Les candidatures devront être remises à la présidence au plus tard le mercredi 24 juillet, à 18 heures.

Les nominations, éventuellement par scrutin en ce qui concerne les organismes nommés selon la procédure de l'article 26 du règlement, auront lieu au début de la séance du jeudi 25, après-midi.

— 2 —

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1968 (N° 3)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1968 (n° 3, 41, 40 et 43).

Voici les temps de parole encore disponibles dans ce débat :

Gouvernement, 50 minutes ;

Commissions, 55 minutes ;

Groupe d'union des démocrates pour la République, 4 heures ;

Groupe des républicains indépendants, 50 minutes ;

Groupe de la fédération de la gauche démocrate et socialiste, 1 heure 10 minutes ;

Groupe communiste, 25 minutes ;

Groupe « Progrès et démocratie moderne », 40 minutes ;

Isolés, 10 minutes.

Cet après-midi l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits dans cette discussion générale.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Bouloche. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

M. André Bouloche. Monsieur le président, mesdames, messieurs, le collectif qui est soumis à l'Assemblée représente pour partie, nous dit l'exposé des motifs, la traduction des engagements pris par le Gouvernement à la suite des événements des mois de mai et de juin.

Que ces événements aient imprimé une secousse violente à notre économie, cela est certain. Mais que cette secousse ait été la conséquence inéluctable de la politique économique suivie par les gouvernements successifs depuis des années est non moins certain (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste) et la responsabilité des gouvernements qui l'appliquèrent doit être clairement posée.

Ce n'est pas le fait d'un entraînement fortuit si neuf millions de travailleurs se sont trouvés en grève à la fin du mois de mai.

M. Bertrand Denis. Malgré eux !

M. André Bouloche. C'est que leur situation au sein de notre société relevait, malgré eux, d'une criante injustice et d'un manque total de considération.

On insiste beaucoup sur le fait que l'agitation étudiante existe dans toutes les parties du monde. On devrait aussi se demander pourquoi en France elle a entraîné une telle vague de revendications ouvrières. On s'apercevrait alors que les salaires français, qui étaient en avance en 1958 par rapport aux autres salaires européens, avaient, en 1968, un retard notable. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste. — Protestations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. Raoul Bayou. Consultez vos statistiques, messieurs !

M. André Bouloche. Les sources peuvent être aisément citées à cette tribune.

M. Philippe Danilo. Et dire que c'est un ancien ministre du général de Gaulle qui parle ainsi !

M. André Bouloche. Il y a là d'ailleurs une conséquence directe du tristement célèbre plan de stabilisation qui a si durement frappé notre économie.

Contrairement à ce que l'on a souvent prétendu, les salaires français ne viennent pas de dépasser les salaires européens, mais simplement de rattraper leur retard.

On admettra que si le plan de stabilisation n'avait pas maintenu un freinage néfaste pendant des années, ce niveau aurait pu et dû être atteint à la même date, sans secousse et sans heurt, et notre économie ne se trouverait pas subitement si vulnérable.

C'est donc bien le manque de prévision et de hardiesse ainsi que le défaut de justice dans la répartition des fruits de l'expansion qui sont à l'origine des événements que nous avons connus et dont les conséquences nous apparaissent maintenant.

Il ne s'agit d'ailleurs que de quelques-unes de ces conséquences, puisque le collectif ne porte que sur les recettes et les dépenses de l'Etat. Mais ce projet constitue le premier document dont le Parlement puisse disposer pour apprécier la situation financière de l'Etat et mesurer l'accroissement du découvert budgétaire de 1968. Il donne également une vue d'ensemble des mesures arrêtées par le précédent gouvernement et reprises par celui-ci pour faire face à la situation.

On ne peut manquer d'être frappé par le côté statique et par l'inspiration classique des mesures proposées.

M. le Premier ministre parlait hier de rétablir un équilibre rompu, de « digérer une discontinuité ». Véritablement, à travers ses propos, s'affirmait l'idée que le monde de demain, c'est le monde d'hier qui continue.

Le groupe de la fédération de la gauche démocrate et socialiste ne partage aucunement ce point de vue. Pour nous, les événements de mai et de juin sont tout autre chose qu'un simple épisode dont le résultat le plus clair aurait été de faire sortir des urnes une majorité que les plus optimistes de ses membres n'osaient espérer.

Ces événements témoignent d'une évolution irréversible de la population de notre pays en face des conditions de vie que lui

réserve une société dans laquelle vous assurez la direction de l'Etat depuis dix ans. Que le Gouvernement y prenne bien garde ! Il donne l'impression de chercher les mesures les plus propres à liquider les conséquences d'une crise momentanée et non pas de se rendre compte qu'il se trouve au début d'une mutation révolutionnaire.

Entendez-moi bien ! Une révolution, ce n'est pas seulement, ce n'est pas toujours des barricades et des violences, bien qu'elles puissent en être la manifestation. Pas plus que vous, nous ne souhaitons de nouvelles explosions de violence et de désordre. La mutation révolutionnaire à l'aube de laquelle nous sommes persuadés que nous nous trouvons, c'est celle des structures de notre société, tant sur le plan économique que sur le plan social et encore plus sur le plan humain. Les exigences qui se sont fait jour avec tant de véhémence et de force de conviction depuis deux mois ne s'éteindront pas. Il n'y aura pas de retour au passé et demain ne sera pas hier quoi qu'il puisse paraître en ce mois de juillet 1968.

C'est pourquoi ce collectif que M. le Premier ministre a qualifié de hardi, motif pris de ce qu'il contenait des impôts nouveaux, nous paraît entaché d'un conservatisme fondamental et ne nous semble aucunement à la hauteur des circonstances nouvelles auxquelles il prétend apporter une réponse même provisoire. Avouez, monsieur le ministre de l'économie et des finances, qu'en élaborant ce projet le Gouvernement n'a pas fait sienne cette devise qui est une des belles choses — il y en a eu — qui ont été dites dans les facultés ce printemps : « L'imagination prend le pouvoir ». Apparemment, le pouvoir n'a pas été saisi par l'imagination. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

Comment penser que la France va faire face aux circonstances nouvelles et évolutives dans lesquelles elle va dorénavant se trouver, en continuant à pratiquer une politique économique aussi classique fondée sur le jeu des mécanismes automatiques de l'économie libérale ?

Nous sommes persuadés que la situation appelle de tout autres remèdes.

Dans l'immédiat, trois chapitres retiennent notre attention : les prix, l'emploi, les finances de l'Etat.

C'est de l'évolution des prix que dépend le maintien du supplément de pouvoir d'achat que les travailleurs viennent d'obtenir par les protocoles dits « de Grenelle » et les accords particuliers qui les ont suivis. Il est naturel que nous nous en préoccupions particulièrement. Sur ce point, les déclarations du Gouvernement sont encourageantes. Cependant, si l'on tient compte de ce que la masse salariale doit augmenter, nous dit-on, de 12 p. 100 au lieu de 8 p. 100 comme cela était prévu et de ce que la hausse des prix à la consommation des ménages atteindrait 5 p. 100 au lieu de 3 p. 100 comme prévu, on constate que la marge laissée à l'augmentation du pouvoir d'achat des salaires est bien étroite.

D'ailleurs, si le cas des petites entreprises a, avec raison, retenu l'attention, rien ne prouve qu'il y ait compatibilité entre le fait de créer les conditions qui permettent à la plupart d'entre elles de maintenir leur activité et le fait de limiter la hausse des prix à 3 p. 100 en moyenne. Si l'étude a été faite, nous aimerions le savoir ; sinon, ou bien on laissera augmenter les prix et le pouvoir d'achat des salaires sera « éponge », comme on dit, ou bien il se produira de nombreuses fermetures d'entreprises et c'est la crise de l'emploi qui sera aggravée.

Ce problème constitue évidemment notre préoccupation majeure. Nous aurions aimé obtenir du Gouvernement des précisions à son sujet.

Monsieur le ministre, pouvez-vous répondre à cette question que j'ai déjà posée en commission : combien de chômeurs prévoyez-vous à la fin de septembre ; combien en prévoyez-vous à la fin de l'année ?

Il ne paraît pas vraisemblable que vos services n'aient pas cherché à établir des prévisions objectives à cet égard. Il nous semble en effet que nombre de mesures prévues, dans le domaine du freinage des prix et dans celui des importations, par exemple, sont génératrices de chômage supplémentaire. En outre, on compte sur la hausse des salaires, si elle n'est pas absorbée par la hausse des prix, pour relancer la consommation et, par là, stimuler la production. Mais une absorption partielle est d'ores et déjà admise.

Enfin, les déclarations de M. le Premier ministre semblent admettre comme une vérité établie une fois pour toutes que la création d'investissements productifs est génératrice d'emplois. Rien n'est moins certain et, dans la conjoncture actuelle,

il n'est pas improbable que les progrès de la productivité dus aux investissements compensent — et au-delà — les postes de travail nouveaux qui auraient pu être créés.

Je développerai tout à l'heure d'autres raisons qui justifient nos appréhensions sur ce point capital. Mais des chiffres circulent, monsieur le ministre, qui sont de nature à répandre l'inquiétude. Nous aimerions être rassurés par autre chose que par de bonnes paroles et de bonnes intentions, c'est-à-dire par des projets cohérents.

L'état du budget ne peut manquer d'inspirer les plus vives inquiétudes à votre gouvernement, monsieur le ministre, gouvernement qui est l'héritier direct de tous ceux qui ont clairement manifesté leur fierté d'avoir rétabli l'équilibre des finances publiques. Et voici que l'éloquent tableau qui figure dans les premières pages du collectif nous révèle un découvert passant, depuis le vote du budget, de 1941 millions à 5.546 millions pour aboutir maintenant à 10.125 millions.

Encore sommes-nous prévenus que nous ne voyons là que les premières conséquences de la situation et que d'autres sont à prévoir. Nous nous en doutons. Quelle est loin la belle orthodoxie financière de la V^e République !

Et il faut penser à l'année prochaine. Compte tenu de ce que certaines recettes qui nous sont proposées ne sont pas définitives, devant quel déficit n'allons-nous pas nous trouver en 1969 ?

C'est pourquoi, bien que nous ne soyons pas en possession des données dont dispose le Gouvernement et que nous ne puissions pour cette raison lui faire de suggestions précises, nous serons amenés à lui demander de préparer d'ores et déjà des économies qui paraîtront à tous indispensables.

Sombre apparaît aussi, en l'absence d'opérations monétaires — et M. le Premier ministre nous a dit hier que les problèmes monétaires ne peuvent être considérés que dans un contexte international — l'avenir de notre commerce extérieur.

Nous allons nous trouver en déficit pendant un temps assez long, et cela malgré les mesures prises en faveur des exportations. En effet, celles-ci ne compensent pas la secousse subie par nos industries exportatrices.

Je voudrais, à ce sujet, vous poser une question, monsieur le ministre. Les mesures d'aide doivent porter sur une durée de sept mois. Comment se fait-il que l'économie française ait besoin de dix-huit mois — M. le Premier ministre nous l'a dit — pour retrouver sa pleine santé, alors que nos exportations pourront se passer d'aide au bout de sept mois ?

A propos de ces aides, je suis sûr que le Gouvernement voudra rendre avec moi hommage à la commission exécutive de la Communauté économique européenne pour l'esprit de compréhension dans lequel la situation française a été examinée. La recommandation adressée par la commission au conseil des ministres lui a suggéré le « concours mutuel », sans demander aux ministres de se prononcer sur les mesures d'ordre commercial — aide à l'exportation et contingentement de certaines importations — qui auraient pu donner lieu à des débats difficiles.

On voit ainsi qu'un de ces organes issus de cette supranationalité tant décriée a su se montrer parfaitement accessible à nos difficultés, faisant par là même preuve d'une sagesse dont chacun de nos partenaires pris individuellement n'aurait peut-être pas su faire montre.

Ceux qui pensent que le développement de la construction européenne est la voie d'avenir dans laquelle notre pays doit s'engager hardiment y trouveront une raison de plus de fonder leur conviction.

Quoi qu'il en soit, le passage difficile que traverse notre commerce extérieur va nous donner l'occasion d'utiliser efficacement une partie de cette réserve de six milliards de dollars d'or et de devises dont l'inutilisation pesait si lourdement sur notre pays, et de mettre ainsi fin à une politique de prestige monétaire qui nous a toujours paru aussi inutile que coûteuse, dans la mesure où elle allait au-delà de ce qui était nécessaire à une défense normale de notre monnaie.

Cette période d'excédent des importations ne manquera malheureusement pas d'avoir des répercussions sur l'emploi. Elle favorisera, en effet, la main-d'œuvre des pays étrangers au détriment de la nôtre.

Je me garderai de passer en revue tous les articles du projet de loi qui nous est proposé. Après avoir noté au passage qu'il comporte, comme ses devanciers, un certain nombre d'articles qui n'ont rien à y faire et qu'il prend ainsi l'allure regrettable d'un fourre-tout, je voudrais simplement présenter, à propos de trois d'entre eux, quelques observations.

La moitié des ressources nouvelles envisagées provient de la majoration de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Cette majoration ne porte que sur les contribuables dont les revenus déclarés se trouvent dans des tranches relativement élevées, puisque seuls ceux dont la cote dépasse 5.000 francs sont concernés, et d'une manière progressive.

Le principe qui consiste à frapper les plus favorisés est excellent, à condition qu'il s'applique avec équité. Or, tout le monde sait que l'assiette de l'impôt général sur le revenu est détestable et que ce dernier atteint essentiellement les salariés. Au fond, la mesure qui nous est proposée est un impôt sur les cadres. A côté d'eux, un grand nombre de citoyens dont les revenus réels sont au moins aussi élevés ne seront pas touchés.

Il est profondément regrettable que, alors que l'impôt sur le revenu des personnes physiques joue un rôle capital, il fasse l'objet d'une manipulation hâtive qui donne une impression superficielle de justice beaucoup plus qu'elle ne la traduit réellement.

Ce fait met en évidence la nécessité d'une réforme profonde de cet impôt. Le projet d'une telle réforme nous est promis pour l'automne ; nous l'attendons avec beaucoup d'intérêt, mais nous regrettons qu'il ne nous ait pas été présenté plus tôt.

Une augmentation considérable, se traduisant par un doublement, est prévue pour la taxe différentielle sur les véhicules à moteur. Elle ne touche que les véhicules d'une puissance fiscale au moins égale à huit chevaux. On se demande pourquoi ce chiffre a été choisi quand on sait qu'une des voitures les plus répandues et les plus populaires en France développe effectivement huit chevaux.

Il est frappant de voir que, dans ce collectif, l'automobile est atteinte à plusieurs titres : par les véhicules de tourisme des sociétés, par les droits de timbre des cartes grises, enfin et surtout par la taxe différentielle dite « vignette ».

On a beaucoup écrit et beaucoup plaisanté sur la passion de l'automobile qui anime les Français. Peut-être sont-ils disposés à y consacrer encore plus d'argent qu'ils ne le font actuellement. Je doute que ce soit l'avis des constructeurs, qui connaissent bien le marché.

Mais il reste que pour de nombreux Français, la voiture dite « de tourisme » est un instrument de travail et que la famille nombreuse, forcée d'utiliser une plus grosse voiture, va se trouver pénalisée. L'équité de la mesure proposée est donc contestable.

Il y a plus. On ne peut pas parler d'expansion accélérée, de lutte contre le sous-emploi et, simultanément, pénaliser une industrie dont le caractère d'industrie pilote est universellement reconnu, qui joue un rôle capital dans l'exportation et qui fait vivre, en France, des millions de travailleurs.

Or, alors que l'exportation va devenir plus difficile, que se produira-t-il si le marché se resserre en France — et il va indiscutablement se resserrer si la mesure proposée est adoptée — sinon une menace de plus sur le marché de l'emploi ? Dans ces conditions, on peut se demander si l'Etat n'aura pas à dépenser, au titre des allocations de chômage, autant et même plus que ce que l'augmentation de la taxe différentielle lui aura rapporté.

Cette politique de Gribouille risquant d'avoir les résultats inverses des buts recherchés, nous déposerons un amendement sur l'article 19.

Les ouvertures de crédits au titre des dépenses ordinaires des services militaires mentionnent la mise sur pied de six escadrons supplémentaires de gendarmerie mobile, soit un effectif un peu supérieur à 800 hommes. Il s'agit d'une mesure numériquement peu importante, mais qui appelle une question : doit-on la faire entrer dans les conséquences des événements des mois de mai et de juin, ou s'agit-il d'un de ces ajustements qui s'imposent, indépendamment de ces événements ? Le texte ne le dit pas. En d'autres termes, s'agit-il d'un symbole ou d'une régularisation administrative ? Et, dans le premier cas, envisagez-vous la mise sur pied de nouveaux escadrons ?

Dans ce collectif, qui demande des sacrifices à de nombreuses catégories de citoyens, une partie prenante est miraculeusement épargnée : c'est l'Etat.

En dehors de mesures d'annulation dont le montant ne dépasse pas 553 millions de francs, il nous est simplement indiqué qu'à cette époque de l'année il n'était pas possible de procéder à une réduction sensible des dépenses qui, dans leur très grande majorité, se trouvent matériellement ou virtuelle-

ment engagées. L'Assemblée se contentera-t-elle de cette prise de position ? Cela nous paraît douteux, car des économies sont indispensables et il est nécessaire de les préparer.

Certes, il est difficile de réaliser d'ores et déjà sur les dépenses de fonctionnement des compressions qui produiraient en 1968 des effets importants. Mais il est possible de prendre, sur les crédits de fonctionnement, des décisions qui porteront leurs fruits en 1969 et qui doivent être annoncées dès maintenant.

En effet, la préparation du budget de 1969 doit vous donner, monsieur le ministre, beaucoup de soucis, et nous aimerions trouver dans le collectif un indice de l'esprit d'économie qui devra forcément vous animer. Cet esprit devrait surtout trouver son expression dans l'abandon d'autorisations de programme pour les dépenses improductives ou les dépenses de prestige. *(Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)*

M. Michel Debré, à la fin de son passage rue de Rivoli, avait déclaré qu'il était nécessaire d'étaler les dépenses militaires. Reprenez-vous, monsieur le ministre, cette attitude à votre compte ? La question est importante, car il est bien évident que l'étalement des dépenses militaires suppose le ralentissement des opérations de développement de la force de frappe nucléaire. *(Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)*

N'est-il pas symbolique qu'au moment où la nation panse ses plaies, alors qu'un effort exceptionnel va être demandé à beaucoup, la campagne de tirs se poursuive imperturbablement dans le Pacifique ? *(Très bien ! très bien ! sur plusieurs bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)*

Je sais bien que son arrêt n'amènerait aucune économie immédiate et que nous discutons de mesures financières limitées dans le temps. Mais l'annulation ou le report de certaines autorisations de programme constituerait un geste qui montrerait que dans le domaine militaire, comme il le fait dans le domaine monétaire, le Gouvernement adopte une vue plus réaliste des choses. Et je n'insiste pas sur cette indication donnée, il y a une semaine, par un journaliste, selon laquelle la France disposera en 1975 d'une capacité nucléaire égale à celle d'un B.52 américain. Cette information qui, à ma connaissance, n'a pas été démentie, jette un jour cruel sur la portée des efforts, pourtant épuisants, que notre pays déploie dans ce domaine.

Oui, monsieur le ministre, un étalement s'impose si l'on ne veut pas que notre pays, mis à genoux par la poursuite d'efforts si grands, perde finalement le fondement même de son indépendance, qui est sa personnalité économique et morale. *(Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)*

Très justement, l'exposé des motifs du projet de loi insiste sur la nécessité de rechercher une expansion accrue. Là est le seul remède véritablement efficace à la crise de l'emploi.

Les dernières prévisions, nous dit-on, supposent une forte reprise de la production industrielle à la fin de l'année, sur un taux annuel de 10 p. 100. Ce taux est effectivement élevé et on voit mal quelles mesures le Gouvernement a prises ou compte prendre pour l'atteindre. Nous aimerions être éclairés sur ce point.

S'il s'agit de laisser jouer les mécanismes et la tendance, il se peut qu'un tel taux soit atteint un mois ou deux par simple contrecoup de l'arrêt de la production en mai et juin. Mais ce serait un phénomène essentiellement momentané et vous savez, monsieur le ministre, vous qui avez été commissaire général du Plan, que l'on reviendrait vite à un taux voisin du taux antérieur. Pour le dépasser, il faut des mesures spécifiques d'encadrement de l'économie.

Envisagez-vous d'en prendre et lesquelles ? Sinon, comment résoudrez-vous ce lancinant problème de l'emploi, qui ne date pas du mois de juin et qui appelle des solutions qui ne soient pas de circonstances mais durables ?

La situation française nous paraît imposer le maintien permanent d'un taux élevé d'expansion. Or, la fédération de la gauche démocrate et socialiste est très sceptique sur la possibilité d'utiliser les mécanismes de l'économie libérale pour y parvenir. En effet, selon toute probabilité, ceux-ci risquent de jouer contre les prévisions optimistes de votre projet, car il ne s'agit — rappelons-le — que de prévisions.

Seule, la mise en place d'une planification rigoureuse et humaniste peut permettre le maintien sur une longue période d'un taux d'expansion élevé. La situation actuelle, qui plonge ses racines dans la politique d'engourdissement économique longtemps pratiquée par le Gouvernement, contient en germe beaucoup de difficultés prévisibles, non seulement en ce qui concerne l'emploi, mais aussi pour l'adaptation au monde moderne

de notre appareil de production, la structure et la dimension de nos entreprises, la mentalité de leurs responsables. Laisser faire les lois du marché, c'est se préparer des difficultés considérables et probablement proches.

Des réformes profondes sont donc indispensables. En particulier, une réforme fiscale sérieuse s'impose, ne serait-ce que pour éviter d'arbitraires manipulations d'impôts comme celles qui nous sont proposées, mais il faut aussi procéder à un renforcement considérable des services du Plan appuyés sur une banque nationale d'investissements dont nous demandons la création depuis des années et dont nous sommes heureux de voir que l'idée a fini par germer et par être reprise sur d'autres bancs que les nôtres.

Le problème devant lequel nous nous trouvons est celui de la transformation profonde de notre économie pour la rendre à la fois plus humaine et plus moderne. Se fier à des mécanismes aveugles, c'est réaliser cette transformation avec le maximum de traumatismes pour tous et d'abord pour les travailleurs, c'est admettre qu'aucune synchronisation ne sera recherchée entre la suppression d'emplois devenus inutiles et la création d'emplois nouveaux.

Nous refusons les souffrances que de telles transformations supposent. La prise en compte des problèmes humains peut et doit être intégrée dans un plan où la décentralisation des décisions ne jouerait pas aveuglément contre les éléments les plus faibles de la population : travailleurs âgés, jeunes sans emploi et bien d'autres auxquels nous avons le devoir de penser en premier lieu.

Devant cette immense et profonde mutation vers laquelle nous nous dirigeons et vers laquelle nous devons aller les yeux grands ouverts, le collectif budgétaire nous laisse — il faut bien le dire — sur notre faim. Nous savons bien qu'il n'est « qu'un élément d'une action d'ensemble ». Cependant, nous n'y trouvons pas trace de l'esprit de novation et d'imagination qui devrait animer un gouvernement dont la tâche n'est pas de renouer avec les traditions du passé, mais de faire face à une crise de civilisation. *(Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. Cointat. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)*

M. Michel Cointat. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, j'ai essayé d'analyser avec soin le projet de loi de finances rectificative qui nous est soumis et les diverses mesures d'ordre économique qu'il contient.

Je pensais y trouver une philosophie nouvelle, un fil conducteur qui tînt compte des récents événements et des dramatiques journées que nous avons vécues au mois de mai.

Je pensais que l'explosion exceptionnelle qui a durement secoué la France conduisait à deux conclusions intéressantes : d'abord, payer la facture du protocole d'accord de la rue de Grenelle en puisant dans nos économies patiemment amassées, mais ensuite concevoir différemment la politique économique et financière de l'Etat pour la rendre plus dynamique et plus efficace, afin d'éviter le retour du désordre et de la violence.

Je croyais trouver dans ce projet de loi quelques réformes simples et pratiques, attendues avec impatience par l'ensemble de la population qui souhaite assurément l'apaisement, mais qui espère ardemment un renouveau économique.

Je croyais trouver, dans le langage juridique et souvent hermétique des articles, le coup de fouet nécessaire pour stimuler le commerce, l'industrie et l'agriculture, les mesures indispensables pour assurer l'expansion économique à outrance afin de rattraper le retard de notre production.

Je croyais y trouver une politique d'organisation des prix pour éviter une inflation galopante et des spéculations regrettables.

Je croyais aussi y trouver une véritable politique d'exportation pour accélérer l'expansion, pour favoriser au maximum les dérogations temporaires accordées avec regret par la Communauté économique européenne, et surtout pour empêcher une dévaluation allègrement et inconsciemment conseillée par certains.

Je croyais trouver enfin dans cet important document une réforme de la politique d'aménagement du territoire afin de consolider les entreprises existantes et de favoriser l'implantation régionale d'activités nouvelles, afin aussi de maîtriser un emploi fragile qui risque actuellement de tendre vers un surcroît de quelque 100.000 chômeurs avant la fin de l'année.

Eh bien, monsieur le ministre, je suis désolé, car je n'ai pas trouvé grand-chose de tout cela dans le projet de loi qui nous est soumis.

M. Fernand Darchicourt. Et voilà !

M. Arthur Notebart. Parlez-en à vos amis !

M. Michel Cointat. Nous en reparlerons.

Le texte qui nous est présenté m'apparaît comme une compilation prudente de mesures conservatoires, qui sont la conséquence directe des accords du 27 mai, et, malgré toute l'amitié et toute la sympathie que je vous porte, monsieur le ministre, je suis obligé de dire en conscience que ce texte est un bon devoir consciencieux et sage, mais qu'il y manque peut-être une pointe d'imagination et un brin d'originalité.

Oh ! bien sûr, monsieur le ministre, n'ayez aucune crainte, je voterai ce budget (*Exclamations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste*), oui, je le voterai, parce que je préfère ces mesures fragmentaires plutôt que de ne rien avoir du tout.

Je sais bien, monsieur le ministre, que vous allez me répondre qu'à l'automne prochain « un projet de loi comportant des mesures importantes... » — suivant les termes de l'exposé des motifs — « ... en particulier de caractère fiscal en vue d'encourager l'investissement des entreprises, sera présenté au Parlement ». M. le Premier ministre l'a confirmé hier.

Qui, le Gouvernement l'a déclaré, mais, sur ce point, vous me permettrez deux remarques.

Tout d'abord, les entreprises reprendront leur activité normale le 1^{er} septembre. Il serait souhaitable qu'elles connaissent avant cette date comment elles pourront organiser le proche avenir, compte tenu des charges importantes qui ont brusquement pesé sur leur rentabilité et sur leur trésorerie. Dès le 1^{er} octobre, une nouvelle hausse sur les salaires sera effective et il serait opportun que producteurs et transformateurs sachent à l'avance comment ils pourront aborder cette difficulté supplémentaire et franchir ce nouvel obstacle.

Et il n'est pas besoin d'être très grand clerc pour prévoir à l'automne une rentrée universitaire difficile et, surtout dans les régions d'élevage, sans être exagérément pessimiste, une effervescence agricole si les mesures prévues ne sont pas édictées et appliquées.

Le peuple irançais attend des réformes raisonnables mais hardies. Il a voté dans ce sens. Il y a urgence et à l'automne j'ai peur qu'il ne soit trop tard. Il sera trop tard parce que l'administration, paralysée par une structure trop rigide, prisonnière d'une centralisation trop poussée, étranglée par un jacobinisme ignorant du concret, est incapable d'appliquer vite.

Le Gouvernement a pris l'heureuse initiative de prévoir des aides bancaires pour soutenir, par exemple, la trésorerie des petites et moyennes entreprises. Après un mois et demi aucune mesure effective n'est intervenue. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

Nous entrons dans la période des vacances. Les petites et moyennes entreprises continuent de se désespérer, celles surtout qui se trouvent situées dans des régions à économie fragile.

Quand vous annoncez le dépôt d'un projet de loi en octobre ou en septembre, cela signifie que l'application n'en interviendra qu'en janvier 1969. Voilà pourquoi je crains qu'il ne soit trop tard.

Il faut battre le fer tant qu'il est chaud. Politiquement et psychologiquement toute mesure de redressement, même si parfois elle revêt un visage austère, sera accueillie calmement et sagement, parce que l'intérêt de la nation est en jeu et parce que la vie de tous les jours a encore le goût amer d'une grave maladie. Il n'en sera plus de même dans trois mois. La volonté et l'enthousiasme auront probablement faibli. Il ne faut pas oublier, monsieur le ministre, permettez-moi cette image, que « les frites ne sont pas bonnes quand elles sont réchauffées ». (*Exclamations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

M. Albert Notebart. Quel réquisitoire !

M. Michel Cointat. Je vous en conjure, n'attendez pas !

Je fais partie de ceux qui sont prêts à siéger le temps qu'il faudra pour faire en sorte que les textes comportant les réformes souhaitées et attendus par le pays tout entier soient votés et publiés dans les moindres délais.

— J'arrive à ma deuxième remarque.

J'ai le droit d'être inquiet sur le contenu du projet de loi qui sera déposé. Si j'en crois l'exposé des motifs du projet en discussion — et je dois croire ce qui est écrit — les mesures envisagées auront essentiellement pour but d'encourager l'investissement des entreprises. Or, cela me paraît insuffisant. L'investissement des entreprises ne constitue qu'un aspect du problème économique et financier. L'écoulement des produits, le plein développement plus encore que l'emploi, la trésorerie, l'organisation des entreprises existantes, l'équilibre économique à maintenir entre diverses régions, le développement privilégié de la consommation, la conquête des débouchés extérieurs, ce sont là autant de questions aussi importantes.

Je ne pense pas que ce soient les actions prévues et définies dans le projet en discussion qui peuvent sérieusement provoquer le miracle. (*Exclamations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe Progrès et démocratie moderne.*) et soulever l'enthousiasme délirant du monde de l'économie et du travail. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Fernand Darchicourt. Excellent !

M. Michel Cointat. Je me permets de dire la vérité au Gouvernement, et ce n'est pas être contre le Gouvernement que de la lui dire.

M. Fernand Darchicourt. Vous voterez pour lui quand même !

M. Marcel Bousseau. C'est de la contestation.

M. Michel Cointat. C'est ce qu'on appelle, d'un mot que vous employez souvent : le dialogue !

M. Arthur Notebart. En tout cas vos propos manquent de chaleur !

M. Michel Cointat. Mais je voudrais entrer dans une analyse un peu plus détaillée de ces problèmes.

En premier lieu, on m'a toujours appris que, dans n'importe quel budget familial, commercial ou public, lorsque des dépenses dépassaient les recettes, il fallait d'abord essayer de faire des économies. Des dépenses sont inévitables, certaines priorités sont indispensables ; notamment, il faut opérer des choix en faveur des investissements et des interventions qui stimulent l'économie, donc les recettes fiscales. Mais il existe bien d'autres dépenses qui, malgré leur intérêt, peuvent attendre, qui ne présentent pas le même degré d'urgence que d'autres ou qui, encore, peuvent être remplacées par d'autres, plus modernes ou mieux adaptées aux conditions actuelles.

Une impasse de plus de 12 milliards est, en effet, insupportable pour le budget de la nation, et je comprends parfaitement que le Gouvernement cherche à la diminuer de deux ou trois milliards. Il n'existe que deux moyens pour atteindre ce résultat : ou bien augmenter les recettes, et la voie fiscale peut être une solution sans être d'ailleurs la seule ; ou bien diminuer les dépenses, c'est-à-dire faire des économies. Or une diminution de deux milliards et demi cela représente moins de 2 p. 100 du budget. Aussi est-il difficile de croire qu'il n'est pas possible, même en cours d'année, de réduire de 1,5 ou de 2 p. 100 les crédits des ministères et qu'il n'existe pas de chapitres où les travaux peuvent attendre. Et même en partant du principe que toutes les interventions, les aides, les soutiens publics sont du plus haut intérêt, des choix, des priorités peuvent être courageusement décidés.

Tous les crédits sont peut-être nécessaires, mais ils ne sont certainement pas tous urgents. Le budget est élaboré suivant la méthode des services votés. Ce système a eu le mérite de simplifier les discussions budgétaires, mais il n'a d'intérêt véritable que si, périodiquement, le budget est complètement remis en cause, entièrement refondu, une plus grande initiative devant d'ailleurs être laissée aux ministres dépensiers. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

Malheureusement cette remise en cause, malgré la conscience des spécialistes à ce sujet, n'a jamais été faite et le système des services votés est, après de nombreuses années, devenu périmé. Il a pour conséquence l'établissement d'un budget hétéroclite bien que consciencieux, où la philosophie initiale a été humainement perdue de vue. Et le budget chaque année alourdi par des mesures nouvelles sans pour autant oublier toutes les anciennes, traîné souvent avec peine des chapitres incohérents ou dépassés. (*Interruptions sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

Le budget ressemble assez à cet aimable château de Cirey-sur-Blaise, d'abord de style Henri IV et où Voltaire a voulu

rajouter une aile à sa manière, où Mme du Châtelet ne voulant pas être en reste a fait construire une autre partie selon son goût, et où son soldat de mari, M. du Châtelet, a apporté une note guerrière. Il en est résulté un manoir, fort confortable certes, mais qui surprend quelque peu par son style baroque. (Applaudissements et rires sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

L'année dernière, de cette tribune, j'ai dénoncé un certain nombre d'anomalies budgétaires, de crédits dont l'intérêt est contestable et d'actions dont la philosophie est dépassée, et surtout ces aides et subventions dites « de mendicité » qui n'apportent rien, ni progrès, ni résultats positifs.

Mes déclarations n'ont pas été démenties, ce qui prouve qu'il doit être possible, si l'on en a la volonté, de réaliser deux milliards et demi de francs d'économies dans le budget actuel.

Le Gouvernement a préféré choisir une autre solution en imposant les contribuables de deux milliards et demi supplémentaires. Cette solution n'apparaît pas la meilleure — excusez-moi de le dire — mais, de plus, elle apparaît sans doute comme la plus impopulaire. Alors, pourquoi la choisir ?

Je sais bien qu'elle est la plus simple et qu'elle demande le moins d'efforts d'imagination, tout au moins de la part des fonctionnaires de la rue de Rivoli, car augmenter les droits sur l'alcool, sur les bateaux de plaisance et les voitures de tourisme n'est pas faire preuve d'une très grande originalité. Les Français n'attendent sans doute pas une politique de ce genre ! Ne parions pas de la vignette-automobile, abhorrée par tous, mais qui fait partie de certains impôts qu'il conviendrait d'ailleurs de remplacer immédiatement par d'autres, ce qui permettrait à coup sûr de parler d'autre chose. (Interruption sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

Mais je ne retiendrai que les majorations de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Malgré les efforts du Gouvernement pour en atténuer les méfaits, ces dispositions me paraissent injustes.

En effet, qui paye l'impôt sur le revenu des personnes physiques ? Pour les deux tiers, ce sont les salariés et, même s'il ne s'agit que de frapper les traitements les plus élevés, ce sont tout de même les salariés que vous allez toucher le plus durement, alors qu'il existe d'autres catégories sociales qui peuvent participer à l'effort commun, d'autant plus que ce ne sont pas toujours les salariés qui perçoivent le plus d'aides publiques.

En outre, l'ingénieur ou le cadre qui bénéficiera d'une augmentation de salaire de l'ordre de 7 p. 100 à partir du 1^{er} juin, représentant une incidence moyenne mensuelle de plus de 4 p. 10 environ pour l'ensemble de l'année, reversera d'abord la moitié de cette augmentation en impôts nouveaux et, en raison des majorations de 10, 20 ou 25 p. 100 des tranches d'imposition, verra son salaire diminuer dans bien des cas par rapport à celui qu'il percevait avant le 1^{er} mai, ce qui me paraît aberrant, d'autant plus que le coût de la vie risque d'augmenter dans les prochains mois.

Je persiste à croire, monsieur le ministre, que le Gouvernement a tort de poursuivre dans cette voie, qui est certes courageuse, mais qui est dangereusement impopulaire. C'est pourquoi j'estime qu'il serait préférable de diminuer plutôt de 1,5 p. 100 les dépenses du budget général, car il vaut mieux donner moins que d'imposer plus.

Mais pour être honnête, je dirai que je serais sensible à un argument qui plaiderait pour la thèse gouvernementale.

Si le Gouvernement nous dit que les recettes qui sont présentées dans ce collectif seront encore insuffisantes pour éponger tous les dégâts qui ont été occasionnés par quelques irresponsables qui ont arrêté la production pendant un mois et demi et qu'il faudra faire aussi des économies sur le budget, alors je retirerai ce que j'ai dit ; car il faut que le pays ait conscience des conséquences des événements qui se sont produits dans le courant du mois de mai.

Mais le problème le plus préoccupant, à mon sens, est celui des prix. Dès qu'un déséquilibre économique se produit, dès que la progressivité de la production ou de la consommation est brusquement rompue, immédiatement on voit repaître la spéculation aux mains crochues et la course stérile des prix et des salaires surtout après cinq années de stabilité plus ou moins autoritaire sans possibilité de défolement commercial.

Déjà les spécialistes estiment que, sur une masse salariale supplémentaire de 10 milliards de francs, plus des trois quarts sont absorbés par les charges fiscales supplémentaires et par une hausse des prix évaluée à 4 ou 5 p. 100.

Ainsi la relance de l'expansion par la consommation risque d'être, en grande partie, neutralisée, d'autant plus que 85 p. 100 environ seulement des revenus des ménages vont à la consommation.

Il est donc nécessaire de freiner la hausse des prix tout en respectant un certain libéralisme pour permettre à la production de se développer, tout en nous adaptant aux conditions nouvelles du marché européen.

J'ai noté avec satisfaction que le Gouvernement n'envisageait pas de bloquer les prix, car je considère que les mesures de blocage sont toujours néfastes et qu'elles se retournent constamment contre les producteurs, notamment les producteurs agricoles qui n'ont pas besoin de cette difficulté supplémentaire.

Mais il serait indispensable et surtout urgent que le Gouvernement, sur ce problème, ne laisse planer aucune équivoque, ne fasse pas naître de malentendu et évite les demi-mesures.

Il a été assigné à la hausse des prix par rapport au premier mai, un plafond de 3 p. 100 mais on ne sait pas s'il s'agit des prix à la production ou des prix à la consommation.

Aucun dirigisme, aucune action sur les prix n'est envisagée, mais une liberté surveillée est mise en place et personne ne sait exactement ce que cela signifie.

Dans le cadre des contrats de stabilité ou de programme ou même en dehors de ces conventions, des marchandages sectoriels bien cloisonnés se développent dans chaque branche d'activités et on en profite pour se « refaire » ou pour se défaire du carcan dû à une longue période de stabilité des prix.

Tout cela n'est pas clair. L'important vis-à-vis de l'inflation est d'écartier les demi-mesures et il est indispensable que le Gouvernement prenne à ce sujet une position sans équivoque possible.

Il serait notamment judicieux, dans des contrats de travail d'un type nouveau, d'inciter à la baisse, ou tout au moins au maintien des prix par des mesures d'aide aux entreprises, grâce à des aides directes, par exemple fiscales, ou à des aides spéciales aux investissements.

Actuellement, les contrats de programme organisent la hausse.

Ils limitent cette hausse ; mais on peut se demander s'il ne serait pas plus efficace d'encourager les entreprises qui éviteraient toute hausse. Si je passe sur le plan agricole, un crédit important, considérable même, a dit M. le Premier ministre, est prévu en faveur du F. O. R. M. A. dans l'intention de mieux soutenir les prix et les marchés agricoles. Cette ouverture supplémentaire est indispensable et j'en suis satisfait. Toutefois je voudrais vous faire deux observations.

D'une part ces crédits sont pratiquement engagés et ne constituent qu'une régularisation de la situation financière du F. O. R. M. A. dont les crédits sont provisionnels. Ils n'ont rien à voir avec les événements du printemps et, de toute façon, ils auraient été inscrits dans le deuxième collectif. Ce ne sont donc pas des crédits à caractère exceptionnel.

D'autre part, ils concernent essentiellement les produits laitiers et, par conséquent, la plus grande part de ces crédits sont imputables au F. E. O. G. A., et seront remboursés par la Communauté économique européenne dans la proportion des deux tiers environ. Ils ne constituent donc pas une charge extraordinaire pour l'Etat. Je voudrais, par souci d'honnêteté, qu'on le dise et je regrette un peu que, dans l'exposé des motifs, ces recettes européennes n'aient pas été mentionnées.

Après le problème des prix la difficulté à résoudre est celle du développement de notre commerce extérieur et de nos exportations. Des mesures de sauvegarde ont été prises pour protéger le marché intérieur et un crédit de 420 millions a été inscrit pour aider les exportations. Les principes sont excellents, car avec le Marché commun, avec la concurrence accrue à l'intérieur, l'expansion industrielle ne sera résolue que par les exportations.

Cependant, je crois sincèrement que les moyens sont trop faibles et trop souvent mal adaptés aux impératifs commerciaux du monde moderne.

Je voudrais m'expliquer sur ce point très brièvement.

L'aide temporaire telle qu'elle est prévue consiste principalement en une subvention de 6 p. 100 sur la partie salariale du prix de revient. Les calculs dont je vous fais grâce démontrent qu'en moyenne cette aide publique correspond à peu près au quart des charges supplémentaires supportées par les exportateurs.

Il n'est donc pas possible de dire que cette incitation modeste sera suffisante pour maintenir le rythme des exportations en cours, d'autant que la concurrence étrangère se fera en même temps, et cela depuis le 1^{er} juillet 1968, plus vive sur le commerce intérieur. En réalité, cette aide temporaire ne s'appliquera qu'aux exportations effectivement réalisées, ce qui ne correspond nullement aux difficultés du marché.

Quelles sont, en effet, les conséquences pour les exportateurs ? Nous pouvons distinguer quatre cas : premièrement, charges nouvelles pour les produits exportés — et c'est le champ d'application de l'aide temporaire ; deuxièmement, rupture de contrats d'exportation par suite des retards de livraisons dus aux grèves des transports et perte sèche pour les producteurs, notamment lorsqu'il s'agit de produits saisonniers — par exemple les produits de la mode d'été française qui ont été envoyés en Australie ou en Nouvelle-Zélande et qui seront refusés ne reviendront en France qu'en octobre et seront complètement inutilisables ; troisièmement, pour les mêmes raisons, baisses exceptionnelles sur les articles et, d'après les premiers renseignements qui nous parviennent, ces baisses, notamment dans le textile et l'habillement, secteurs très sensibles, varient de 12 à 50 p. 100 ; quatrièmement, enfin, handicap très sérieux dans les exportations de l'année 1969.

Je suis persuadé que des aides directes et transitoires sont indispensables pour compenser les charges nouvelles, en ce qui concerne les contrats d'exportation déjà conclus et les trois premiers cas que j'ai analysés. Elles devraient être d'autant plus substantielles que la part des exportations est plus importante dans la production de chaque entreprise ; cet aspect du problème me paraît être méconnu dans les textes présentés.

Mais je suis également persuadé qu'une politique d'incitations efficaces devrait être engagée dès maintenant pour favoriser, préparer, assurer les exportations de l'année à venir sans qu'une dévaluation regrettable vienne s'imposer au Gouvernement.

A mon avis, ces mesures d'incitation devraient comprendre : des aides de démarrage pour la conquête de nouveaux débouchés, des aides plus généreuses et plus sélectives pour des investissements à l'étranger et, surtout, des aides pour des investissements commerciaux et intellectuels à l'étranger.

Il appartient à l'Etat non pas de garantir ce qui normalement peut être réalisé par le secteur privé, mais de garantir certains risques en échange d'un effort d'expansion.

Il ne faut pas non plus oublier de la recherche de nouveaux débouchés est onéreuse et que, dans l'âpre bataille économique, la perte d'un contrat équivaut désormais à la perte d'un marché.

Avant de terminer mon exposé, monsieur le ministre, et sans vouloir être exhaustif, je voudrais encore évoquer un chapitre qui me paraît essentiel et que je n'ai trouvé ni dans le collectif, ni dans les dispositions d'ordre économique et financier ; c'est celui du plein développement pour maintenir un plein emploi ou, si vous préférez, celui des implantations industrielles répondant à une harmonie régionale.

La politique actuelle sur l'aménagement du territoire, et plus particulièrement en ce qui a trait au développement régional et à la décentralisation industrielle, ne correspond pas toujours au résultat escompté malgré un effort considérable des pouvoirs publics.

Cette politique est surtout financière au lieu d'être économique ; elle est trop administrative au lieu d'être commerciale.

Monsieur le ministre de l'économie et des finances, vous êtes entouré d'admirables financiers, remarquablement intelligents et fort experts mais qui n'ont pas toujours le sens de la province, c'est-à-dire du concret. Croyez-moi, il manque autour de vous quelques bons épiciers retors qui vous inculqueraient le sens des affaires et vous imprégneraient de l'ambiance des réalités quotidiennes ! (*Sourires et applaudissements sur divers bancs.*)

Donner 15 ou 25 p. 100 de subvention pour installer une nouvelle industrie dans une région excentrée, loin des centres de consommation, représente pour l'Etat un effort considérable. Et pourtant, dans de nombreux cas, cette mesure dispendieuse n'a qu'un intérêt relatif. Pourquoi ? Parce qu'elle ne correspond pas aux vœux de l'industriel qui, pourtant, désire répondre aux souhaits du Gouvernement en s'installant dans une région critique ou éloignée ; parce que l'industriel, avant la subvention, veut que son usine soit prospère et compétitive. Il veut une usine qui tourne.

Eh bien ! même avec 100 p. 100 de subvention, personne n'installera une manufacture au sommet du mont Blanc ou une conserverie au milieu du Sahara !

Assurer le démarrage d'une unité industrielle, favoriser la création de réseaux commerciaux, faciliter l'écoulement des produits sont des objectifs bien plus importants pour exciter l'expansion industrielle que de subventionner des murs et du béton dont le financement pourrait être assuré par les banques.

Par exemple, dans une région éloignée comme la Bretagne, que je crois connaître un peu, l'aménagement des prix de transport dans un système de péréquation — et Dieu sait si l'administration de la S.N.C.F. n'en veut pas ! — m'apparaît tout de même comme une mesure beaucoup plus efficace que les seules primes actuelles pour surmonter ce que j'appelle la malédiction de la distance.

Quant à la reconversion des entreprises existantes, c'est une action prioritaire et malheureusement méconnue.

Parce que les entreprises familiales ont besoin d'être adaptées, faute de productivité suffisante, parce qu'elles ont des difficultés, donc des hilans marginaux, elles n'intéressent pas les grands argentiers. On préfère créer des unités nouvelles, sans se rendre compte que le traitement et la guérison des entreprises existantes — pas toutes, évidemment, j'en conviens, mais celles qui possèdent les qualités nécessaires ou qui conditionnent la vie d'une région — seraient plus profitables à l'Etat et coûteraient globalement moins cher aux finances publiques.

Et encore, s'il n'y avait que cela !

Même quand les ministres ont décidé une politique, les administrations, soucieuses des deniers de l'Etat, ou peut-être par manque d'audace, sont atteintes d'une négativité chronique.

Ou bien l'entreprise qui investit est florissante, et il est inutile de lui donner ou de lui prêter de l'argent, de peur que le président-directeur général ne le dilapide sur la Côte d'Azur ou dans la construction de résidences secondaires ; et pourtant, c'est bien aux premiers que l'on donne les prix d'excellence !

Ou bien l'entreprise qui se reconvertit a des difficultés financières, et il est aussi inutile de lui octroyer des primes et des prêts, de peur que ces aides ne servent à rien ; et pourtant, c'est bien quand on a des difficultés que la sollicitude de l'Etat est nécessaire.

Ainsi, pratiquement, on n'intervient financièrement que pour des entreprises neutres, pâlotés, ternes, ni riches ni pauvres et dont le dynamisme ne dépasse pas les limites de la tradition. On ne tient pas compte de l'environnement régional, de la conjoncture économique et sociale du pays intéressé ; on ne tient pas compte des conditions des sites industriels ; et, surtout, on ne tient pas compte de la valeur des hommes qui dirigent les entreprises.

Aussi je vous demande instamment, monsieur le ministre, de revoir les conditions d'application des primes de reconversion industrielle ou d'orientation agricole, ainsi que des prêts divers qui sont accordés sous le contrôle de l'Etat.

Mais je ne vous cache pas mon inquiétude sur ce problème vital, surtout après les déclarations du Premier ministre, qui a fondé sa politique économique « sur le dynamisme et sur une expansion très fortement accrue ». Et vous-même, cet après-midi, vous avez confirmé que la politique du Gouvernement devait se fonder sur une expansion très forte.

En effet, j'apprends qu'aujourd'hui même, 18 juillet, s'est tenue la dernière réunion du comité du fonds de développement économique et social, compétent pour les diverses affaires de décentralisation industrielle. Il paraîtrait qu'il n'y aurait plus de réunions jusqu'à la fin de l'année. Pourquoi cette solution de continuité ? Pourquoi arrêter l'action entreprise ? Pourquoi ajourner l'examen des dossiers et les décisions nécessaires, au moment où le Gouvernement cherche au contraire à précipiter les choses, à accélérer le mouvement, à fouetter les investissements ?

J'espère que vous voudrez bien nous rassurer complètement et démentir cette nouvelle un peu surprenante.

J'arrêterai là mon intervention sur la situation économique et financière, ainsi que sur le projet de loi de finances rectificative qui nous est soumis. Je vous ai dit que j'étais relativement déçu. Il est vrai que j'aurais préféré plus de hardiesse et plus d'audace, et surtout des mesures plus pragmatiques. Car je suis certain que c'est le souhait de la population, qui attend autre chose tout de même que le doublement du prix de la vignette auto !

J'ai essayé de vous livrer, en échange, quelques suggestions et quelques grandes orientations.

J'espère simplement, monsieur le ministre, que vous voudrez bien en tenir compte. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et sur plusieurs bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. La parole est à M. Abelin. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. Pierre Abelin. Mesdames, messieurs, il y a quelques années, le Gouvernement se flattait d'obtenir l'expansion sans recourir à l'inflation. Nous avons entendu sur ce sujet important des leçons magistrales, mais il faut bien dire que cette politique se heurtait à un certain nombre de difficultés, la première étant l'importance croissante des dépenses improductives de l'Etat, la deuxième tenant à la rigidité de certaines structures, la troisième au pouvoir d'achat vraiment insuffisant d'un assez grand nombre de salariés.

Sous des formes différentes, le dernier gouvernement a repris la même politique, c'est-à-dire qu'il a sacrifié l'expansion à une action principalement monétaire.

Certes, les interventions de l'Etat ont été plus nombreuses, mais elles sont demeurées timides. M. Michel Debré a su mieux combattre l'inflation qu'assurer l'expansion. En définitive, il n'a pas obtenu l'expansion, mais son action a débouché sur l'inflation.

Dès 1967, il était certain que le V^e Plan d'équipement ne serait pas appliqué. Vous vous trouvez, messieurs les ministres, dans une situation maintenant paradoxale puisque tous les dogmes des gouvernements précédents sont remis en cause.

On affirmait, il y a quelques mois encore, que la masse salariale, quelle que soit l'insuffisance évidente de certains salaires, ne pouvait pas être acérée sans nuire à l'économie générale du pays. Or il a été dit que cette masse salariale venait brusquement de s'accroître de 15 p. 100.

On proclamait que la production devrait s'accroître, au cours de l'année 1968, de plus de 5 p. 100 pour compenser des retards qu'on avait d'abord niés, mais qui s'étaient manifestés de façon évidente en 1967. Or la production ne s'accroît, selon les estimations du Gouvernement ou de ses experts, que de 3,5 p. 100.

Le déficit budgétaire devait être limité, pour des considérations qui d'ailleurs étaient mal précisées, à 4 milliards de francs. Il y avait là une sorte de limite tahoo que l'on ne devait pas dépasser. Or, maintenant, on parle d'un déficit de 10 milliards et l'on sait bien que le chiffre n'est pas exact et qu'il atteindra, même si l'on tient compte des recettes qui naîtront de la reprise de la consommation, 15 milliards au minimum.

Le Gouvernement français était très fier d'une balance commerciale qui était un élément important de notre balance des comptes, et il voulait évangéliser toutes les nations sur le thème des vertus de l'étalon-or.

A Stockholm, il y a quelques semaines à peine, M. Michel Debré se refusait à ce que la France participât au pool monétaire pour ne pas souscrire à la création de quelques liquidités internationales supplémentaires. Or notre balance commerciale se détériore rapidement. Du 30 avril au 4 juillet, les pertes officielles en devises de la France se sont élevées à 1.800 millions de dollars. Notre stock d'or et de devises, en deux mois, a diminué d'environ 25 p. 100.

Nous nous étions flattés d'enregistrer en 1967 une hausse de prix moindre que chez nos voisins, spécialement l'Allemagne fédérale. Or la hausse qui s'est produite au cours du premier semestre de 1968 a atteint 2 p. 100, pourcentage qui était considéré comme inquiétant lorsqu'on a établi le plan de stabilisation.

Le chiffre de 5 p. 100 qui a été avancé comme devant être celui de la hausse minimale susceptible d'être enregistrée d'ici à la fin de l'année 1968 paraît donc optimiste.

Ainsi une politique qui sacrifiait le futur au présent, qui ne donnait pas toutes ses chances à la coopération internationale, qui ne préparait pas assez vite la France à la compétition européenne et mondiale, au progrès technique et à la formation professionnelle, qui sacrifiait l'investissement, qui limitait la consommation, a-t-elle abouti, il faut bien le reconnaître, à l'échec le plus douloureux.

Dans l'immédiat, le problème le plus préoccupant demeure celui de l'emploi, et l'on peut craindre — plusieurs orateurs l'ont dit avant moi — que ce problème ne s'aggrave, pour toutes sortes de raisons sur lesquelles je ne reviendrai pas.

La France serait-elle vouée à des difficultés constamment renouvelées en raison d'une population trop abondante ou d'un accroissement par trop rapide de la démographie? La comparaison qu'il est possible de faire avec d'autres pays montre qu'il n'en est rien. M. Sauvy a eu raison de noter tout récemment que les Pays-Bas, dont la population active augmente deux fois plus vite que celle de la France, loin d'éprouver autant de dommages que notre pays, réunissent même à traverser brillamment cette période, parce qu'ils n'ont jamais perdu le secret de la croissance et qu'ils n'ont pas peur d'elle.

« Ce ne sont pas les jeunes, ajoute M. Sauvy, qui ont été trop nombreux. Ce sont les adultes qui ont été trop petits. »

C'est un fait que dans notre pays nombre de citoyens ne supportent plus une politique trop conservatrice, qu'ils exigent que soient sauvegardés les avantages qu'ils ont acquis à la faveur d'une grève générale — d'autres disent de la subversion — qu'ils veulent jouer un rôle moins passif sous le signe de la participation.

Il serait injuste de reprocher à M. Couve de Murville de n'avoir pu en quelques semaines redresser une situation si déplorable et de nous présenter un collectif qui ne trace pas les voies de l'avenir. Nous nous garderons donc de toute critique par trop facile.

Bien avant les événements du mois de mai, comme d'autres groupes de cette Assemblée, nous avons proposé des formules que nous jugeons concrètes. Les unes tendaient à encourager l'expansion par une fiscalité flexible, d'autres nécessitaient un soutien budgétaire plus marqué, d'autres étaient relatives au crédit, aux allocations familiales, à l'emploi, au soutien des prix agricoles.

Mais ces propositions, de même qu'un certain nombre d'autres qui concernaient la planification — celle-ci devant comprendre les dépenses militaires, une programmation sociale — la rénovation des méthodes et des moyens d'action du commissariat du Plan, l'établissement d'une monnaie européenne et j'en passe, n'avaient pas suscité beaucoup d'intérêt de la part du Gouvernement. Aucun dialogue ne s'était engagé sur ces points entre la commission des finances et le ministre des finances. M. Michel Debré jetait l'anathème sur ceux qui, en commission des finances, contestaient ses prévisions et jugeaient insuffisantes ses propres propositions.

Nous espérons qu'instruit par une amère expérience le Gouvernement acceptera de coopérer davantage, non seulement avec les éléments privilégiés de sa majorité, mais avec les autres éléments de sa majorité et, enfin, avec ceux qui ne sont pas de la majorité.

Je sais bien, monsieur le ministre, qu'il s'agit là des cercles de l'Enfer de Dante. Mais vous êtes dans cet enfer, le Premier ministre également, et il faut en respecter les règles.

Pour ce faire, il aurait été utile que le bilan budgétaire qui nous est présenté à la faveur du deuxième collectif soit plus conforme à la réalité.

En ce qui nous concerne, nous continuons à donner une importance primordiale à l'emploi, à une valable restructuration économique, à la sauvegarde de notre agriculture, à une politique budgétaire plus hardie, à une organisation européenne plus constructive.

L'expansion économique par l'accroissement de la consommation n'est pas votre fait; on la doit aux événements de mai et de juin. Mais il faut maintenant que l'injection de pouvoir d'achat qui a été réalisée dans l'économie nationale bénéficie à notre production et non pas à la concurrence étrangère, ce qui implique que vous pratiquiez une politique active des investissements.

Tout cela vous a déjà été dit; mais les indications données par M. le Premier ministre et par vous-même tant à la commission des finances qu'au sein de cette Assemblée nous font craindre qu'un nouveau retard ne soit pris dans ce domaine. On nous parle de mesures qui seraient appliquées à compter du mois de septembre. Ces indications ne sont pas assez précises pour qu'on prenne des risques, pour qu'on investisse effectivement.

Vous savez aussi que les gains enregistrés depuis plusieurs années dans la formation brute de capital fixe n'ont pas été, en général, très créateurs d'emplois ou du moins générateurs d'un nombre d'emplois suffisant. M. Bouloche remarquait tout à l'heure que l'investissement ne conduisait pas forcément à la création d'emplois. Il faut naturellement apporter des nuances à cette impression générale et l'on peut — c'est même certain — trouver des investissements qui, d'une façon saine, soient réellement créateurs d'emplois.

C'est pourquoi il nous paraît souhaitable que soit prise une disposition comme la déduction fiscale décidée il y a deux ans. Elle avait produit un effet bénéfique, comme le prouvent les chiffres des investissements de cette époque, qui avaient été influencés heureusement par une formule de cette nature. D'autres formules encore peuvent être appliquées, nous en avons d'ailleurs proposé.

L'investissement requiert aussi des concours plus libéraux — je n'y insiste pas — de la part du crédit national comme du crédit hôtelier.

Enfin l'émission à l'autonomie d'un emprunt pouvant contribuer au financement d'investissements qui seraient déterminés par référence au Plan aurait, nous le pensons, son utilité. Sur ce point aussi, les indications données par M. le Premier ministre ne nous paraissent pas témoigner d'une volonté très ferme.

L'investissement ne suffit pas : il convient de maintenir une politique beaucoup plus active de structuration ou de restructuration économique.

Pourquoi sommes-nous si en retard à cet égard par rapport à d'autres pays qui ne sont pas mieux placés que nous ? Il est arrivé qu'en France un effort soit fait, avec le concours de l'Etat, par une profession importante comme la sidérurgie, mais ces actions sont rares et dispersées. Nous estimons pour notre part, comme l'a souligné M. Bouloche, qu'il serait utile de créer enfin un institut national d'investissement comparable à l'I. R. I. italien.

La banque européenne d'investissements apprécie au plus haut point l'action de cet institut qu'elle a d'ailleurs heureusement complétée dans un certain nombre de cas. Faut-il admettre que les résistances sont trop fortes en France, que des réticences qui sont intéressées ou par trop doctrinales se font jour dès lors qu'il s'agit d'une création de cette nature ?

M. Albin Chalandon qui se montrait favorable à une telle réalisation déclarait dans un article publié dans *Le Monde* au mois de février 1968 : « L'Etat sera amené dans certains cas à prendre lui-même l'initiative des investissements productifs afin de suppléer l'insuffisance des capitaux privés. Ce n'est qu'à ce prix que pourra être assuré le taux de croissance nécessaire pour résorber le chômage. A cet effet, un institut national de l'investissement pourrait être créé à l'image de l'I. R. I. italien ».

Je ne veux pas penser que le déplacement de M. Albin Chalandon au ministère de l'équipement après son très court passage au ministère de l'industrie serait dû à la hardiesse de sa pensée.

Notre agriculture est une fois de plus menacée. Dans le rapport sur la conjoncture au premier semestre 1968 qu'il vient de présenter au Conseil économique et social, M. André Malterre note que la crise que nous traversons va se traduire pour l'agriculture par des charges supplémentaires sans qu'il y ait augmentation nouvelle des recettes. Le Gouvernement nous a rappelé que le F. O. R. M. A. était doté de moyens d'action supplémentaires. Ces crédits, qui sont fort importants, ont-ils un impact social suffisant ?

Dans une lettre qu'il vient d'adresser à M. le Premier ministre et certainement à vous aussi, monsieur le ministre de l'économie et des finances, le président de la fédération nationale des exploitants agricoles fait état d'un certain nombre d'engagements pris par M. Pompidou. Celui-ci s'était engagé à ce que le forfait des bénéficiaires agricoles ne soit pas augmenté en 1968 et à ce que soit proposée au Parlement une augmentation substantielle du plafond d'abattement. D'autres mesures étaient également promises, paraît-il, pour des catégories d'élevage tel que l'élevage porcin. Or il faut reconnaître que rien de ce genre ne figure dans le collectif.

Je souligne aussi combien la politique budgétaire devrait, du point de vue économique, être plus positive. Un déficit est réapparu, plus lourd que tous les déficits des budgets précédents, sous toutes les Républiques. Il ne sera productif que s'il favorise des opérations qui permettent un retour à l'équilibre, à terme plus ou moins proche, et si les dépenses improductives sont résolument diminuées.

Sans prendre à nouveau position sur le principe d'une force de frappe nationale, je rappelle que le groupe Progrès et démocratie moderne avait demandé, au cours de la dernière législature, que soient supprimés les crédits correspondant à la deuxième génération de cette force de frappe, considérant que cette deuxième génération serait déjà dépassée lorsque les armements correspondants pourraient être mis en usage. L'amendement que nous avions proposé avait presque été approuvé par l'Assemblée nationale ; il s'en était fallu de très peu de voix. Mais il nous a été répondu depuis lors que les dépenses étaient engagées, qu'on ne pouvait pas les modifier et que cette action serait même fort imprudente puisqu'elle entraînerait des dépenses supplémentaires. On pourrait alors au moins amorcer la suppression, voire le report, des crédits relatifs à la troisième génération.

A notre demande de réduction des crédits concernant la deuxième génération, il a été répondu par la reprise des expériences nucléaires dans le Pacifique dès le lendemain du second tour des élections législatives. Le Gouvernement, qui n'avait pas prévu l'explosion sociale du mois de mai, avait par contre imaginé un programme très substantiel d'explosions nucléaires à Tahiti.

Plus généralement, comme l'a remarqué M. Cointat, nous constatons qu'aucune économie n'est inscrite dans le collectif et que l'équilibre nouveau est uniquement recherché par l'impôt.

Il est reconnu que la nature des dépenses publiques a, sur le plan économique, au moins autant d'importance que leur montant : l'expérience de certains pays étrangers le prouve nettement. En Italie, en 1963, et aux Pays-Bas, en 1965, on a enregistré une majoration de la masse salariale aussi importante qu'en France présentement. Néanmoins les gouvernements de ces pays ont réussi à l'absorber en utilisant au mieux un déficit budgétaire qui, atteignant environ 3 p. 100 du produit national brut, était donc comparable au déficit actuel du budget français de 1968. Ils avaient tenu compte des orientations données par leurs parlements respectifs et ont ainsi réussi à stimuler l'économie par un emploi judicieux des crédits supplémentaires ainsi que par la détaxation de l'épargne investie et des entreprises.

Mais les gouvernements italien et néerlandais avaient su faire un choix. C'est ainsi que l'Italie, vous le savez, a donné une priorité absolue aux industries de consommation. Pour ce faire, elle a pu s'appuyer sur un marché intérieur qui s'accroissait de 500.000 consommateurs par an et elle a mis délibérément sur l'Europe en utilisant à plein le marché de 150 millions de consommateurs supplémentaires qui s'offrait à elle. Le Gouvernement français n'a pu, jusqu'ici, faire ses choix et a tenu à être présent dans tous les domaines de la technique et de l'économie.

M. Michel Drancourt, qui s'est présenté aux élections comme républicain indépendant en 1967, écrit à juste titre dans la revue *Entreprise* : « Avec sept fois moins de moyens que les Américains, nous avons la prétention de faire presque aussi bien. On connaît le solde : échec de la télévision en couleur, piètement électronique, gaspillage nucléaire. Un pays comme la France ne peut prétendre tout faire ». C'est M. Michel Drancourt qui parle, mais j'en dirais autant et moins bien. Et il ajoutait ceci : « Il a pour vocation de se rendre indispensable, de prendre position à certains carrefours de l'économie et de la technique, de tenir certaines positions commerciales, fussent-elles apparemment peu glorieuses, pourvu qu'elles soient rentables ».

Nous ajoutons, nous, que les mesures de détaxation fiscales qu'il est si souhaitable d'appliquer ne devraient pas concerner seulement de grandes entreprises susceptibles de créer des emplois. Pourquoi, dans les circonstances présentes, ne pas faire bénéficier les artisans qui emploient sept ou huit compagnons des avantages consentis aux petits artisans par la législation en vigueur ? Nous aurions là des possibilités d'emploi supplémentaires qui ne seraient pas négligeables.

Avant d'en arriver, monsieur le ministre, au dernier point de mon exposé, c'est-à-dire à l'organisation d'une Europe plus constructive, je voudrais souligner, comme cela a été fait tout à l'heure, que tous les maires ici présents, les présidents de conseils généraux, ces cadres de la nation élus à l'Assemblée nationale que nous sommes encore, nous nous montrons inquiets des perspectives qui s'offrent aux collectivités locales. En effet et on n'y a pas, je crois, assez insisté, ces collectivités locales vont supporter des charges supplémentaires extrêmement importantes. M. Boisdé vous a, monsieur le ministre, posé certaines questions à ce sujet ; nous serions heureux que vous lui répondiez et par là à nous-mêmes.

J'en arrive donc à mon dernier point, la création ou la construction européenne. Depuis 1958 le gouvernement français, chacun le sait et nul ne peut soutenir le contraire, a retardé la construction européenne. Limité à l'hexagone, notre VI^e Plan d'équipement n'aurait qu'une faible valeur. Tout doit être tenté maintenant pour aboutir à l'unification plus rapide des législations et à une programmation européenne en commun.

Si dans l'Europe de demain des investissements mal coordonnés déclenchent dans certains secteurs une crise de surproduction au moment même où d'autres secteurs ne sont pas encore sortis de leur crise structurelle, on constatera un gaspillage gigantesque des forces productives.

Si, comme aux Etats-Unis, on considérait comme normale une utilisation des capacités de production à 60 ou 70 pour 100 seulement, l'économie européenne ne trouverait dans la Communauté qu'une faible partie des avantages qu'elle peut légitimement en attendre.

Une économie européenne coordonnée et pour une part planifiée, doit permettre d'harmoniser la croissance, de la régulariser, de l'accélérer et de la localiser.

Ceux qui, dans cette Assemblée, comptent parmi les plus libéraux ne font peut-être pas une part assez grande au fait que le libre jeu d'un grand marché risque d'accroître les déséquilibres régionaux. Le temps perdu, dû au conservatisme de certains pays participants, ou au nationalisme de l'un d'entre eux, pesera lourdement sur l'avenir de nos régions.

Or des actions sont possibles, l'expérience l'indique. C'est ainsi que, dans le domaine agricole, on est arrivé à prendre

des décisions collectives qui, peu à peu, déboucheront sur la planification à l'échelle européenne. C'est d'ailleurs le seul grand résultat qui ait été obtenu. Il est urgent que de semblables réalisations soient acquises en ce qui concerne la fiscalité et la monnaie.

Or M. Michel Debré — vous m'excuserez de le citer, monsieur le ministre, mais je ne peux pas encore vous citer, je ne pourrai le faire que dans quelques semaines — M. Debré, dis-je, estimait tout récemment encore devant la commission des finances que l'unité monétaire européenne ne serait pas acquise avant une quinzaine d'années.

Pour sa part, M. Mendès-France, vous vous en souvenez, monsieur le rapporteur général, recommandait la mise hors balance des paiements des échanges entre les six Etats membres, par le truchement d'une union européenne des paiements et la dévolution à cette agence de diverses opérations communes aux pays associés. Cette agence serait chargée notamment du fonctionnement du commerce avec l'Est, de l'aide au tiers monde, et, disait M. Mendès-France, « de la définition d'une politique collective pour assister la livre sterling si la Grande-Bretagne entrait dans le Marché commun ».

Telles sont les principales observations et suggestions que nous avons à formuler. Nous avons bien le sentiment, ce faisant, de ne pas être seuls de notre avis car, comme le disait M. Cointat tout à l'heure, de nombreuses questions pourraient être réglées en faisant montre de bon sens et sans l'intervention constante de la technocratie.

Nous souhaitons vivement qu'un infléchissement très marqué, qu'une profonde modification de la politique de la France vous permette, monsieur le ministre, de conduire une action économique plus productive qui entraînerait une amélioration plus régulière du niveau de vie des Français. Vous pouvez le faire en relation avec le Parlement, avec les députés de la majorité comme avec ceux de l'opposition, car dans une démocratie moderne, et quoi qu'on en ait dit trop souvent, l'utilité d'un Parlement, et sans doute même de deux assemblées délibérantes, demeure incontestable. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Boscardy-Monsservin. *(Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants.)*

M. Roland Boscardy-Monsservin. Mesdames, messieurs, avec l'examen du collectif, le Parlement aborde la première discussion économique de la quatrième législature.

L'agriculture est un élément essentiel de l'économie. Aussi le groupe des républicains indépendants estime-t-il qu'il est opportun, à cette occasion, de définir un certain nombre d'orientations valables en matière d'économie agricole.

Cette obligation nous paraît d'autant plus impérieuse que nous avons affaire à une équipe gouvernementale nouvelle et que Parlement et Gouvernement doivent savoir exactement où ils doivent aller au regard de l'agriculture française.

Le fait agricole est dominé par trois facteurs: la mise en place de la politique agricole commune, les accords de Grenelle et — ce qui n'est pas négligeable — le souci de plus en plus certaines de nos productions — volailles, porcs, veaux, fruits et légumes — tandis que, sur le plan territorial, elle atteint celles de nos régions — Auvergne, Bretagne, Limousin, Midi-Pyrénées, par exemple — qui restent étrangères au fait céréalier, dont la vocation est plutôt orientée vers les productions animales ou les productions spécialisées.

En ce qui concerne la politique agricole commune, avec les derniers accords signés récemment à Bruxelles, 85 p. 100 de notre production tombe à l'heure actuelle sous la réglementation européenne. Dans le même temps, nous enregistrons — le phénomène est incontestable — une crise sévère qui frappe certaines de nos productions — volailles, porcs, veaux, fruits et légumes — tandis que, sur le plan territorial, elle atteint celles de nos régions — Auvergne, Bretagne, Limousin, Midi-Pyrénées, par exemple — qui restent étrangères au fait céréalier, dont la vocation est plutôt orientée vers les productions animales ou les productions spécialisées.

Car il y a eu concomitance entre la mise en place de la politique agricole commune, réalisée déjà depuis plusieurs années dans divers secteurs, et une crise sévère dont sont victimes certains produits et certaines régions.

Des esprits avisés, parfois très informés à la fois du fait européen et des problèmes que pose chez nous la politique de soutien des marchés, n'ont pas hésité à invoquer un principe de causalité et à proclamer qu'en définitive la crise résultait de l'institution d'une réglementation à caractère européen.

Ces mêmes esprits considèrent qu'à la lumière de l'expérience, il convient de repenser notre politique agricole commune. Ils estiment que, dans ce vaste cadre que représente l'Europe des Six, il est peut-être anormal de poser à Bruxelles une seule règle valable pour tous, quelles que soient les spécificités des productions ou des régions. Ils désirent le desserrement de ce qu'ils appellent « l'étreinte communautaire » afin que l'échelon national puisse prendre davantage d'initiatives, notamment pour le soutien des marchés et l'octroi des aides. Ils souhaitent surtout infiniment plus de souplesse dans le mécanisme qui a été institué.

Le problème est d'importance. Le nouveau gouvernement devra y réfléchir et déterminer la conclusion qui doit être dégagée. Cependant, puisque nous sommes à cette tribune pour faire connaître notre sentiment, je m'empresse d'indiquer qu'à mon avis il serait imprudent et dangereux de s'engager dans cette voie.

Nous avons mis dix ans pour déboucher sur une réglementation commune en matière d'organisation de marchés et de détermination des prix. Nous avons, au cours de la dernière décennie, souvent bénéficié de circonstances favorables. Nous avons fréquemment fait triompher les thèses françaises ou, tout au moins, les compromis réalisés se sont, pour une très grande part, inspirés des thèses que nous avons défendues.

Le Marché commun a ouvert à la production française un débouché de 200 millions d'habitants: il a, dans le même temps, créé un stimulant particulièrement efficace.

Il est bien évident que, dès lors que nous serions demandeurs au principal pour une révision de la politique agricole commune qui a été instituée jusqu'à ce jour, nos partenaires présenteraient de nombreuses demandes reconventionnelles, et je ne suis nullement assuré que, pour aboutir à de nouvelles conclusions, le climat serait pour nous demain aussi favorable qu'il l'était hier.

En définitive, je crois que toute tentative pour remettre sur le chantier les règlements déjà intervenus constituerait pour notre agriculture une aventure susceptible de présenter de très grands dangers.

Cependant, puisque nous avons souligné qu'il y avait eu concomitance entre la mise en application de la réglementation européenne et la crise qui frappe certains produits et certaines régions, nous nous devons de pousser plus avant notre analyse et j'en arrive, quant à moi, à cette conclusion que la politique agricole européenne forme un tout dont malheureusement, dans l'immédiat, nous n'avons réalisé qu'une infime partie.

Sans doute avons-nous abouti à l'organisation des marchés et à la détermination des prix. Mais la politique agricole commune, c'est également une harmonisation des structures, c'est aussi et surtout une politique commerciale commune intracommunautaire dont l'application supposerait des frontières largement ouvertes et la suppression de toutes les entraves, même de celles qui se camouflent sous des motifs à caractère sanitaire.

Politique commerciale interne, mais aussi politique commerciale externe, c'est-à-dire que les six pays, dans le cadre d'une organisation propre et réalisée en commun, recherchaient à l'extérieur, notamment dans le tiers monde, de larges débouchés. Il conviendrait évidemment de pratiquer également — et à cet égard une action a été timidement esquissée — une politique d'ouverture aussi large que possible au regard des pays en voie de développement et des nations qui attendent un apport considérable de denrées alimentaires.

La politique agricole commune suppose enfin une harmonisation en matière de transports, de fiscalité, de charges sociales.

Je pense que si nous connaissons présentement une crise dans certains secteurs et certaines régions, c'est parce que nous n'avons pas aboli toutes les distorsions inhérentes à la concurrence et que, tout en parvenant à l'établissement de prix communs, nous n'avons pu empêcher que des différences très sensibles ne subsistent entre nos six pays en ce qui concerne les coûts de production et les frais d'acheminement du lieu de production vers le lieu de consommation.

Je crois aussi qu'une des causes de la crise consiste dans le fait qu'à l'organisation des marchés, réalisée à l'échelon de la Communauté, et à la détermination de prix communs devrait répondre une notion de régionalisation, régionalisation sur laquelle seraient centrés à la fois les efforts communautaires et les efforts nationaux.

La politique communautaire, avec tout ce qu'elle représente de sens de l'unité, n'est valable qu'à la condition expresse d'être simultanément nuancée, je dirai même contrebalancée — si je puis me permettre ce paradoxe — par un renforcement de la notion de région, avec tout ce que celle-ci implique.

Le renforcement de la notion de région est déjà envisagé à l'échelon national. M. le Premier ministre a en effet déclaré hier qu'un tel renforcement devrait être réalisé au cours des prochains mois.

Mais il est bien évident que, si la notion de région est renforcée à notre échelon national de 45 à 50 millions d'habitants, elle doit à plus forte raison être renforcée à l'échelon européen de 200 millions d'habitants. Comment y parvenir ? En considérant chaque région en soi, tout en attachant un intérêt plus particulier aux régions sous-développées ou écartées. Nous nous efforcerons alors de déterminer quel est au juste le potentiel économique de chaque région considérée et quels sont, en fonction de ce potentiel, les débouchés susceptibles d'être offerts. Puis nous adapterons la production à la fois au potentiel économique et aux débouchés éventuels, en faisant porter le maximum de moyens sur l'organisation de la production.

Dans la mesure où des failles existeraient encore, nous renforcerions le secteur social afin d'établir dans la région une harmonie absolument nécessaire pour que ses habitants y trouvent des conditions d'existence correctes.

Donc, sur ce problème européen, notre orientation, à nous, républicains indépendants, est très nette : quelles que soient les crises actuelles, nous ne devons pas revenir en arrière, ni même proposer un nouvel examen des mesures précédemment adoptées à l'échelon européen. Au contraire, il faut très vite parvenir aux dernières réalisations, étant entendu que la politique européenne ne sera valable que du jour où elle sera appliquée dans son ensemble. Il sera d'ailleurs indispensable de l'assortir d'une politique régionale très marquée, à l'accomplissement de laquelle, en fonction de ce souci d'ouverture auquel M. le Premier ministre faisait allusion hier, il conviendrait d'associer étroitement tous les intéressés.

Le précédent ministre de l'agriculture avait prévu, au niveau de la région, la mise en place d'organismes paritaires dans lesquels représentants de l'administration ou de l'Etat et représentants de la profession s'efforceraient de déterminer ensemble les réalisations possibles. Il appartient au nouveau Gouvernement de poursuivre l'action entreprise dans ce sens et qui nous paraît particulièrement féconde.

A Bruxelles, on s'est préoccupé d'organiser les marchés, certes, mais aussi de fixer des prix, d'ailleurs établis en unités de compte — disons même en unités de compte équivalentes au dollar — et pour une assez longue période. Ainsi, lorsque surgissent dans un pays certaines difficultés d'ordre monétaire, l'alternative est la suivante : Ou bien une dévaluation officielle intervient — je songe à cet égard à ce que disait tout à l'heure mon collègue et ami M. Paquet — et dès lors, l'agriculteur ne souffre pas de la crise monétaire parce qu'une correction s'opère sur le marché des changes pour tous les prix fixés en unités de compte à l'échelon européen. Ou bien la dévaluation revêt un caractère officieux et il y a inflation, mais alors l'agriculteur subit un manque à gagner certain. Il est en quelque sorte étroitement enserré dans un carcan. Il voit augmenter tous les prix, notamment ceux qui interviennent dans l'établissement de son propre coût de production, et dans le même temps toute initiative lui est interdite. Le préjudice est donc incontestable.

Or il faut reconnaître, monsieur le ministre de l'économie et des finances, qu'avec l'application des accords de Grenelle l'agriculteur français risque précisément d'être bloqué dans l'état auquel je viens de faire allusion.

Alors, quel est le remède possible ? D'abord, raisonnant sur ce que j'appellerai une conjoncture un peu éloignée, nous allons nous préoccuper des prix valables pour 1969. Logiquement, les prix de 1969 auraient dû être établis au mois d'août 1968, mais il a été convenu qu'ils ne le seraient qu'en octobre. Je pense qu'il faut encore reculer la date et obtenir de nos partenaires que les prix agricoles applicables à compter du 1^{er} avril 1969 soient fixés seulement au mois de mars 1969.

Je n'oublie pas en effet que, dans le cadre des accords de Grenelle, il a été expressément stipulé qu'en mars 1969 l'ensemble des problèmes économiques et sociaux seraient réétudiés et qu'à ce moment-là le Gouvernement déterminerait les nouvelles mesures à prendre en faveur des classes laborieuses. Il est évident que cette échéance de mars 1969 doit être valable pour nos agriculteurs.

Par conséquent, il ne faut pas que les prix de 1969 soient fixés à l'échelon européen avant de savoir précisément quelle sera la conjoncture en France à la fin de la présente année. Voilà pourquoi le Gouvernement, agissant avec fermeté, devra tendre à ce but : obtenir de nos partenaires que les prix pour l'année 1969 soient fixés en mars 1969.

Nous pourrions d'autant plus facilement les convaincre qu'ils se rendent compte que chez eux se poseront des problèmes sensiblement du même ordre que les nôtres. S'ils sont raisonnables, et pour peu qu'ils tiennent compte des observations qui leur seront présentées par leurs propres agriculteurs, ils s'accorderont avec nous pour que nous ne fixions les prix pour 1969 qu'en mars de cette année.

Il reste maintenant les problèmes relatifs à l'année 1968. En effet l'agriculture, par le jeu des accords de Grenelle, voit ses charges accrues. Point n'est besoin de reprendre à cette tribune la démonstration que la profession agricole a déjà faite plus d'une fois et sur laquelle le Gouvernement est d'accord. Il est non moins certain qu'outre les charges spécifiques qui, soit du fait de l'augmentation des salaires, soit du fait de l'augmentation des charges sociales, pèsent sur elle, l'agriculture verra augmenter ses coûts de revient en raison de la hausse du prix des divers produits dont elle a besoin. Or elle ne peut pas en même temps augmenter ses prix de vente. Vous ne le permettriez pas car cela risquerait d'accélérer le phénomène d'inflation. Vous ne le pouvez d'ailleurs pas en vertu des accords de Bruxelles.

Aussi faut-il trouver des éléments de compensation, et je constate au demeurant que le Gouvernement s'est déjà orienté dans cette voie en cherchant de quelle manière pourrait être réalisée une telle compensation.

C'est ainsi que le collectif contient certains crédits qui confortent le F. O. R. M. A. Il est évident que nous devons avoir comme préoccupation première de donner à nos organismes d'intervention les moyens financiers de tenir au moins les prix européens. Par conséquent, il convient d'intensifier les possibilités d'action du F. O. R. M. A. Or nous trouvons dans le collectif des crédits consacrés à cet effet. J'en prends acte et je vous en remercie, monsieur le ministre.

En outre, une autre possibilité de compensation consiste à essayer d'agir sur le crédit. En effet, n'oublions pas que le taux de l'escompte a été augmenté. Certes, l'agriculteur emprunte d'abord au crédit agricole et, pour une certaine catégorie de prêts, le jeu de la bonification lui évitera de subir les effets de l'augmentation du taux de l'escompte. Il n'en résulte pas moins que cette augmentation jouera pour nombre de crédits, notamment pour les crédits de campagne.

Monsieur le ministre de l'économie et des finances, il vous appartient de rechercher quelles mesures appropriées à l'agriculture peuvent être prises afin que les agriculteurs ne soient pas lésés. Il faudra sans doute vous orienter vers un système de bonifications. En outre, dans le même temps, vous devez sans doute augmenter les moyens dont vous disposez, afin que l'agriculteur puisse devenir maître du sol.

En effet, cet élément est particulièrement efficace dans notre politique agricole. C'est une considération particulièrement valable. Déjà, sur le plan des structures, les gouvernements précédents ont intensifié l'action qui doit être menée à cet égard. Vous n'avez pas le droit d'être en retrait et, à votre tour, vous devez faire en sorte que l'agriculture devienne davantage maîtresse du sol et des moyens d'exploitation.

Hors les moyens de crédit, la fiscalité est une autre mesure de compensation. Ce collectif contient déjà quelques éléments de cet ordre, concernant notamment la T. V. A. Il conviendra peut-être de les préciser, particulièrement en matière de production viticole.

Monsieur le ministre de l'économie et des finances, peut-être faudra-t-il que soit défini pour l'avenir le régime des compensations en matière de T. V. A. sur le plan de la production animale. Je sais bien que dans le cadre de la législature précédente nous avons, grâce à la compréhension du Gouvernement, réalisé déjà un très gros effort en ce sens. Mais il faut maintenant rechercher la simplification maximum du système.

Sur le plan de la fiscalité se pose le problème du calcul des bénéfices agricoles. Ce n'est pas matière de législateur, ce n'est même pas matière à décret ou à règlement d'administration publique. C'est un domaine qui relève de l'appréciation locale, à chaque échelon départemental.

Il me paraît opportun, monsieur le ministre, que vous donniez les instructions nécessaires afin que les calculs en matière de forfaits concernant les bénéfices agricoles soient établis cette année en tenant compte de cette notion de compensation à laquelle je faisais allusion tout à l'heure.

En ce qui concerne les patentes, j'ai enregistré, avec une très grande satisfaction, que le collectif prévoyait certaines réductions en faveur des producteurs de volailles. Je vous rappelle, monsieur le ministre, qu'au lendemain des événements de mai vos prédécesseurs avaient fait paraître un communiqué selon

lequel la réduction des patentes devait aussi jouer en matière d'élevage porcin. Or, je ne trouve aucune mesure dans le collectif qui corresponde à cet engagement.

Sur le plan de la fiscalité se pose également le problème de la taxe complémentaire. Dans le cadre des accords intervenus avec la profession agricole au lendemain des événements du mois de mai, il avait été convenu que les plafonds d'imposition seraient révisés pour qu'un très grand nombre d'agriculteurs soient détaxés.

J'aurais souhaité trouver dans le collectif une mesure concernant l'application de cette dernière disposition et j'aimerais qu'à cet égard vous nous donniez des précisions.

Dans le communiqué que vos prédécesseurs ont publié le 20 juin 1968, toujours dans le cadre de ces mesures de compensation, figure une phrase qui est très lourde de sens et dont il importe que nous pesions minutieusement chaque terme.

Je me permets de vous lire cette phrase : « Mesures spécifiques concernant les petits exploitants : dans l'esprit de la loi complémentaire, le principe de mesures spécifiques concernant les exploitations familiales à très faible revenu a été retenu ; à titre temporaire et immédiat, en attendant la mise au point de ces mesures, les petits éleveurs pourront recevoir une aide forfaitaire d'adaptation et de rationalisation en rapport avec les charges de prophylaxie, d'identification, de marquage ou de contrôle laitier. »

M. le ministre de l'agriculture veut-il que nous mettions noir sur blanc et d'une manière plus explicite tout ce qui est inclus dans cette phrase ?

Sur la dernière partie de cette phrase, voici un certain nombre de précisions que vraisemblablement vous devez connaître. Vous savez qu'en fonction de l'augmentation des coûts pesant sur les coopératives ou les industries laitières, il sera extrêmement difficile à celles-ci de respecter le prix indicatif du lait tel qu'il avait été fixé, et alors que le prédécesseur de M. le ministre de l'agriculture, en accord je pense avec votre prédécesseur, avait dit : « Il ne m'est pas possible, et là je m'exprime d'une façon assez nuancée, dans le cadre des accords de Bruxelles, d'accorder une aide directe. Mais que vais-je faire ? Je vais donner à toutes les exploitations ayant trente vaches une somme qui sera, pour les vingt premières vaches, approximativement de quarante ou cinquante francs et correspondra à un remboursement forfaitaire des dépenses qu'elles sont appelées à engager sur le plan de la prophylaxie ».

A ce moment-là, il avait été fait des calculs d'où il résultait que l'octroi de cette somme permettait d'établir une juste compensation du manque à gagner provoqué par la diminution du prix du lait en fonction des charges résultant des accords de Grenelle.

Il faut, monsieur le ministre de l'économie et des finances, que vous teniez cette promesse de compensation à l'égard de nos agriculteurs qui sont vraiment ensermés dans un étai, comme je l'indiquais tout à l'heure.

La première partie de la phrase que j'ai citée est, elle aussi, très intéressante : « Dans l'esprit de la loi complémentaire, le principe de mesures spécifiques concernant les exploitations familiales à très faible revenu a été retenu. »

Sur ce point encore, je voudrais prendre à témoin soit le prédécesseur de M. le ministre de l'agriculture, soit votre propre prédécesseur, soit les représentants des organisations professionnelles : le principe du S. M. I. G., c'est-à-dire le principe du revenu minimum, a été posé pour l'exploitation familiale.

Mais, à cet égard, nous ne nous faisons aucune illusion. On parle beaucoup de mutation. D'aucuns prétendent que le problème agricole sera naturellement simplifié parce que de nombreux agriculteurs vont quitter la terre. Or, on connaît déjà les conclusions du « rapport Vedel » : elles font apparaître qu'en 1985 il existera encore un très grand nombre d'exploitations familiales dont la superficie moyenne ne dépassera pas, à ce moment-là, trente hectares. C'est dire que l'exploitation familiale de trente hectares nous posera alors les mêmes problèmes que ceux que nous pose à l'heure actuelle l'exploitation familiale de vingt hectares.

Par conséquent, en fonction surtout de la conjoncture économique qui ne vous permettra pas et ne vous permettra pas, avant longtemps, de donner à ceux qui pourraient quitter la terre à la fois des emplois et des logements dans les villes, il faut, sur le plan social, arriver à déboucher — et cela nous coûtera infiniment moins cher que le paiement d'indemnités de chômage dans des villes où nos agriculteurs seraient des hommes perdus — il faut arriver à déboucher, dis-je, sur cette notion de S. M. I. G., de revenu minimum à laquelle je faisais allusion tout à l'heure.

Je me contente, pour aujourd'hui, de poser le problème. L'une des tâches essentielles de votre gouvernement consistera précisément à déterminer cette notion de S. M. I. G. Si vous la menez à bien, vous aurez beaucoup travaillé pour la pacification de nos campagnes.

Voici le troisième et dernier volet de mon intervention : le respect de la dignité humaine veut que les pouvoirs publics assurent tant au regard du rural qu'au regard du citadin des services comme l'électrification et l'adduction d'eau. J'ai enregistré avec beaucoup de satisfaction que, dans votre collectif, une taxe supplémentaire de un centime avait été prévue permettant d'instituer un fonds complémentaire d'adduction d'eau.

Monsieur le ministre, je suis maire d'une ville et président d'un district urbain. Mais les habitants que je représente sentent parfaitement la solidarité qui les unit à ceux des compagnes environnantes ; ils se rendent parfaitement compte que leurs destins sont étroitement liés. Par conséquent, je voterai le certime additionnel que vous nous demandez en vertu de cette notion de solidarité. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants.)

Dans votre collectif figurent des crédits concernant les adductions d'eau et l'électrification. Monsieur le ministre, qu'il soit bien entendu qu'il faut tout faire pour qu'à la fin du VI^e Plan nous en ayons terminé avec les adductions d'eau.

Enfin se posent les problèmes d'enseignement, de bourses et de transports scolaires. Ce n'est pas la peine d'instituer la gratuité de l'enseignement si, dans le même temps, nous devons faire payer chaque jour des frais très importants pour le transport d'enfants qui habitent à trente kilomètres du lycée. Sur ce plan aussi, monsieur le ministre, un très gros effort doit être accompli.

Voilà, monsieur le ministre de l'économie et des finances, comment nous, républicains indépendants, à l'orée de cette législature, nous voyons les orientations qui doivent être prises en matière de politique agricole. Nous reconnaissons l'effort qui a été consenti par le gouvernement précédent. Nous souhaitons ardemment que vous mettiez vos pas dans ceux qu'il a déjà posés.

Il faut que le milieu citadin et le milieu rural arrivent à vivre en symbiose, en parfaite harmonie. Ils n'y parviendront que le jour où vous aurez vraiment défini une véritable politique agricole. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Ansquer. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. Vincent Ansquer, Mesdames, messieurs, si le projet de loi de finances rectificative qui est soumis à notre discussion et à notre approbation se présente comme un ensemble de mesures de circonstance, il s'insère néanmoins dans le contexte général de notre situation financière, économique et sociale.

Pour faire face au déséquilibre dangereux du budget national, vous avez, monsieur le ministre de l'économie et des finances, opéré certains choix qui méritent réflexion. Vous avez renoncé momentanément aux majorations des tarifs publics, afin de ne pas alourdir les coûts de revient des produits et de ne pas perturber l'ensemble des prix.

Vous avez maintenu, grâce aux réserves de devises et d'or de la Banque de France, une stabilité, fragile sans doute, de notre monnaie. En refusant la dévaluation qui, on le conçoit bien, ne peut s'opérer que dans la concertation, sans précipitation, à l'échelon européen et international, vous avez contraint la France à une expansion encore plus forte.

D'autre part, alors que l'année 1968 est à moitié écoulée et que la majorité des crédits budgétaires sont pratiquement engagés, vous avez essayé de réduire les dépenses militaires, pour que le déficit global soit compatible avec une gestion des affaires publiques sans inflation ni déflation.

On comprend ainsi que le souci majeur du Gouvernement, et singulièrement du ministre de l'économie et des finances, soit de trouver rapidement les moyens financiers qui permettent d'honorer les engagements contractés à la suite des événements de mai et juin derniers.

En la circonstance, vous avez opéré, comme je le disais tout à l'heure, des choix qui, certes, ne sont pas agréables à tous, mais qui ont été orientés dans le but fondamental de ne pas anéantir les effets des avantages consentis.

Il faut insister aussi sur le fait que les mesures que vous avez soumises à l'examen du Parlement ont été sensiblement modifiées lors de la discussion à la commission des finances,

pour que certaines catégories ou certains secteurs économiques, telles les petites et moyennes entreprises, ne soient pas handicapés, voire condamnés, par une accumulation de charges nouvelles.

Je ne doute pas que, lors de l'examen de ce texte article par article, vous portiez une attention encore plus vive aux préoccupations des membres de l'Assemblée.

Ne croyez pas, en effet, monsieur le ministre, que, lorsque nous accomplissons notre tâche dans cette enceinte, nous cédions aux pressions de tel ou tel groupe. Nous avons ici le désir et la volonté de servir la collectivité nationale, et vous savez sans doute mieux que nous que ce n'est pas chose aisée.

Mais devons-nous pour autant nous satisfaire des mesures fiscales que vous soumettez à notre approbation ? Non. Et M. le Premier ministre l'a indiqué lui-même en insistant hier à cette tribune sur la nécessité de l'expansion à poursuivre et des réformes à accomplir.

Pour y parvenir, l'Etat doit en créer le climat et s'en donner les moyens.

Les Français attendent des changements profonds dans plusieurs directions. Ils appellent de leurs vœux un style nouveau dans la conduite des affaires publiques, à l'échelon national comme à l'échelon régional.

Le souffle de la jeunesse a secoué bien des générations et nos concitoyens demandent une action vigoureuse pour modifier, transformer et adapter ce qui était à ce qui doit être.

Nos structures administratives, qu'il s'agisse de l'administration centrale ou de l'administration départementale et communale, ont besoin d'un remodelage complet. Les moyens matériels mis à la disposition des services publics sont à repenser. Ainsi, la mise en place des ordinateurs ne peut souffrir de retard. La déconcentration des décisions les plus élémentaires doit être définitivement acquise. A cet égard, je citerai des exemples d'incohérence qui ne manquent pas de surprendre nos concitoyens.

Ainsi, lorsqu'une entreprise industrielle quitte Paris pour s'installer en province, l'une des premières démarches qu'il lui faut accomplir est de déposer une demande de permis de construire à la mairie de la commune. Mais quelle n'est pas la stupeur du chef d'entreprise lorsqu'il apprend que son dossier a été adressé au ministre de l'équipement et du logement à Paris, compétent pour délivrer l'autorisation de construire.

Dans un autre domaine, tel artisan ou tel commerçant désirant équiper son atelier ou moderniser son magasin présente, avec l'aide de son banquier, une demande d'emprunt à la Caisse centrale de crédit hôtelier, commercial et industriel. Alors que le montant de l'emprunt nécessaire est souvent limité, le dossier est néanmoins examiné dans des bureaux à Paris où l'orthodoxie financière est la règle absolue. Mais que de temps perdu !

Autre exemple : les questionnaires statistiques. Tous les chefs d'entreprise en sont désormais assaillis par les organismes les plus divers. Ne peut-on pas en la matière en réduire le nombre, en normaliser les formules pour une interprétation et une information plus larges, plus rapides et, par conséquent, plus efficaces ?

Si notre appareil productif est condamné à une adaptation permanente sous peine de disparaître, il est non moins nécessaire que notre appareil administratif au service de la nation tout entière doit accomplir parallèlement et dans le même temps les efforts de rénovation que commande notre époque. Afin de juguler l'augmentation des prix et de réduire le nombre des chômeurs, rien ne doit être ménagé pour que le taux d'expansion de notre économie soit le plus élevé possible dans les mois à venir, c'est-à-dire pour que le niveau de la consommation intérieure, ainsi que celui des exportations, croisse rapidement.

Je pense notamment aux grands équipements publics qui nous font cruellement défaut : réseaux d'autoroutes et surtout liaisons téléphoniques.

Créer le climat du développement, susciter la confiance de tous les Français, utiliser le potentiel de production qui existe, encourager les initiatives nouvelles et aménager les conditions d'une prospérité plus équitable, tels sont les impératifs du Gouvernement, du Parlement et du pays tout entier.

Si nous sommes décidés, bien entendu, à rendre la France aujourd'hui, et surtout demain, plus dynamique et plus prospère, le projet de loi de finances rectificative qui nous est proposé n'est qu'un élément conjoncturel. C'est ainsi que nous l'entendons, nous députés, et c'est sans doute ainsi, monsieur le ministre, que vous l'entendez vous-même.

C'est pourquoi nous vous demandons que le projet de loi de finances pour 1969 et les divers projets dont M. le Premier ministre a annoncé hier le dépôt pour la session d'automne constituent le véritable instrument de notre politique nationale. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Souchal. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. Roger Souchal. Il est tout de même assez rare pour un parlementaire d'être appelé à voter à vingt-quatre heures d'intervalle deux projets de loi de finances rectificative procédant de doctrines économiques et financières diamétralement opposées.

En effet, le premier projet de loi, que nous avons adopté cet après-midi, tendait à favoriser la relance de l'économie par l'intermédiaire de l'investissement, selon les propos tenus à cette même tribune par M. Michel Debré le vendredi 10 mai en réponse à une question que je lui avais posée.

En revanche, c'est pas la consommation — mais les événements vous y ont conduit — que le second projet de loi qui nous est présentement soumis tend à relancer l'économie.

J'avoue que j'ai voté le premier projet par discipline, alors que je voterai le second avec enthousiasme, car celui-ci correspond beaucoup plus au fond de ma propre pensée.

Mais la relance de l'économie par la consommation vous conduit naturellement — car il faut bien compenser les dépenses — à nous proposer des recettes nouvelles.

A ce sujet, force est de constater que les services du ministère des finances, à défaut d'idées neuves, ont visiblement puisé dans un arsenal assez ancien. Le Premier ministre de Grande-Bretagne, M. Wilson, n'a d'ailleurs pas fait mieux. Il faut cependant mettre à votre décharge que vous étiez pris par le temps. Par ailleurs, vous avez fait le maximum pour que les coûts de production — par conséquent les prix — soient le moins affectés et pour que les salariés modestes ne soient pas touchés. C'est à coup sûr — il est bon de le remarquer — un aspect fort intéressant de votre projet de loi.

Néanmoins, le montant des recettes est accru de 2.540 millions de francs actuels, soit de 254 milliards d'anciens francs, et l'augmentation porte sur les droits de timbre, l'alcool, les bateaux de plaisance, les sociétés anonymes, les véhicules automobiles — par la vignette, le permis de conduire, la carte grise — et également sur l'impôt général sur le revenu.

A ce sujet, je me permets, monsieur le ministre, de vous poser une question sur l'article 17 du projet, que j'ai voté en commission des finances et que je voterai naturellement en séance publique.

Il concerne surtout les revenus des personnes qui ont vu hiérarchiser l'augmentation des salaires ou des traitements, lors des accords de Grenelle, et qui se trouvent en haut de l'échelle des rémunérations.

Mais vous avez omis la catégorie importante des contribuables assujettis à l'impôt forfaitaire de 25 p. 100 sur les revenus des valeurs mobilières.

Vous auriez intérêt à déposer un amendement sur ce point, car il serait tout de même plus juste d'augmenter dans la même proportion que pour les gros salariés, de 10, de 20 ou de 25 p. 100, la contribution des assujettis à l'imposition forfaitaire de 25 p. 100.

Lors des dernières discussions, vous ne l'ignorez pas, il a été indiqué que si ces contribuables n'étaient pas très nombreux, il y en avait néanmoins quelques dizaines de milliers à bien gagner leur vie, peut-être en prêtant de l'argent à l'Etat, en tout cas sans travailler. Ces contribuables pourraient, eux aussi, consentir un effort supplémentaire. Et mai dernier, ils étaient d'ailleurs prêts à payer un peu plus d'impôt si on le leur avait demandé. (Très bien ! très bien ! sur quelques bancs de l'union des démocrates pour la V^e République.)

Pour l'avenir, n'envisagez-vous pas, monsieur le ministre, puisqu'il s'agit de dépenses exceptionnelles une recette exceptionnelle ?

Si je ne m'abuse, c'est sous le gouvernement du général de Gaulle, à la Libération, que l'impôt de solidarité a été institué. Pourquoi ne pas avoir envisagé, au lieu de la cascade d'impositions retenue, un impôt de solidarité qui vous aurait donné — vous pouvez encore le décider — la photographie exacte des fortunes de certaines catégories de Français ?

Ce serait peut-être pour vous, pour le Gouvernement et pour le régime le seul moyen d'appréhender les ressources de ceux qui, durant les mois de mai et de juin, ont expatrié leurs capitaux

flottants en Suisse, de ceux auxquels l'article 1^{er} du premier collectif faisait des cadeaux et qui construisent en Espagne des appartements loués ensuite aux vacanciers français 250.000 anciens francs par mois.

Cette mesure intéressante vous permettrait — assortie de conséquences pénales à l'encontre de ceux qui dissimuleraient une partie de leur patrimoine, que ce soient des valeurs mobilières, des tableaux, des collections, des meubles ou des immeubles — d'obtenir une photographie exacte de la fortune des Français.

Peut-être qu'à ce moment-là, dans une certaine avenue fort connue à Paris, on compterait plus de cinq contribuables au titre de l'impôt sur le revenu alors que chacun sait que ses habitants possèdent, tant dans cette avenue que dans certaines provinces françaises, des propriétés très importantes.

Ce nouvel impôt de solidarité vous permettrait par conséquent d'atteindre les fraudeurs légaux comme les fraudeurs illégaux.

Je vous propose une deuxième possibilité de recette. Elle figure dans un amendement que j'ai contresigné avec mon collègue Sarnez. Elle intéresse une grande partie des sociétés françaises. Actuellement, de nombreuses sociétés françaises sont en « déficit ». J'affirme qu'il s'agit, pour plus de 80 p. 100 d'entre elles, d'un faux déficit.

Comment procéderaient-elles ? Elles jouent d'abord sur les stocks, mais aussi et surtout — ce que je vous ai déjà signalé en commission des finances — depuis des années elles n'ont procédé à aucune augmentation de leur capital social. La plupart de leurs administrateurs et même de leurs présidents directeurs généraux ne voient aucun intérêt à l'émission d'actions nouvelles soumises aux aléas de la Bourse et de faible revenu.

Par l'intermédiaire de leurs administrateurs, les banques pénètrent dans la forteresse des sociétés de production. Si celles-ci ne procèdent plus à des augmentations de capital, en revanche, elles empruntent à ces banques, à court ou à moyen terme, à des taux d'intérêt allant de 7 à 10 p. 100 ; ce qui explique le prétendu déficit.

A la Bourse, si les actions des sociétés de production ont diminué de 200 ou de 300 p. 100, celles des banques, elles, ont augmenté de 65 ou de 100 p. 100 dans le même temps.

Malheureusement il s'agit d'une fraude légale ; mais vous devez la faire disparaître.

Il est anormal qu'en France 80 p. 100 des sociétés puissent se déclarer en déficit alors qu'elles ne le sont absolument pas. Certaines le sont, c'est vrai, mais la plupart ne le sont pas. Je connais une société dont l'endettement est quadruple de son capital social et dont le bilan accuse un déficit représentant le tiers dudit capital social. Le président directeur général de cette société ne possède aucune action. En revanche la banque dont il est le patron — et c'est une banque étrangère — a prêté à cette société une somme de 7 milliards de francs à un taux d'intérêt de 7 p. 100. Reconnaissez que l'actionnaire qui avait acheté une action à 135 francs il y a quelques années, tombée aujourd'hui à 45 francs, a de quoi être déçu au point de ne plus vouloir investir, c'est-à-dire aider son pays à prospérer.

Je vous fournis là un moyen de dégager de l'argent : l'impôt sur les bénéfices des sociétés étant de 50 p. 100, vous devez récupérer ainsi plusieurs milliards de francs. (Très bien ! très bien ! sur quelques bancs de l'union des démocrates pour la République.)

Ma troisième proposition a peut-être été mal comprise par la presse car on a essayé de me présenter comme un adversaire acharné de l'emprunt de 1952, dit emprunt Pinay. Je voudrais m'expliquer en quelques mots.

En 1952, le crédit de l'Etat n'était pas très grand et le gouvernement de l'époque, suivi par le législateur, avait été obligé d'assortir l'émission de cet emprunt de conditions fort intéressantes pour les emprunteurs afin de pouvoir obtenir les ressources dont il avait besoin.

Aussi a-t-on indexé l'emprunt Pinay sur l'or, ce qui est peut-être valable, mais surtout l'Etat a-t-il fait savoir — précision qui figure dans le contrat qu'il a signé avec les prêteurs — que les titres seraient exemptés de droits de succession.

Or aujourd'hui, et spécialement depuis 1959, quelles successions peuvent bénéficier de cette exemption prévue en faveur de l'emprunt Pinay et également de l'emprunt de 1958 dont les conditions furent à peu près les mêmes ?

Ce ne sont naturellement pas les successions de moyenne importance en ligne directe puisqu'il existe une exemption de dix millions d'anciens francs par part. Ce sont les successions importantes en ligne directe ou les successions en ligne collatérale.

Comment agit-on ? Bien sûr, des gens ont souscrit à l'emprunt Pinay et l'ont conservé dans leur patrimoine car ils le jugent intéressant pour leurs descendants ou pour leurs collatéraux. Mais il existe aussi, vous le savez monsieur le ministre, des officines qui sont plus astucieuses que vous-même, vos services, les parlementaires, bref que nous tous réunis.

Il s'en est créé au moins deux à Paris, qui se livrent d'ailleurs une certaine concurrence, puisque l'une prend 25 p. 100 et l'autre 30 p. 100 de commission. Un de leurs représentants vient voir les neveux ou les descendants du possesseur d'une grosse fortune et leur tient à peu près ce langage : « Quelqu'un va bientôt déceder dans votre famille. Nous sommes à votre disposition pour vous vendre... » — mieux vaudrait dire prêter ou louer — « ... du Pinay ».

Moyennant quoi, l'officine prête de la rente Pinay pour des centaines de millions de francs — je pense à la famille d'un romancier — ou pour des milliards — et je songe à la famille d'un riche banquier français. A la mort du *du cujus*, l'administration de l'enregistrement constate, à l'ouverture du coffre-fort, qu'il ne contient que des titres de rente Pinay. Bien sûr, puisque tous les autres titres ont été vendus en prévision de cette visite. Ou bien l'administration ferme les yeux, ou bien les enquêtes sont très difficiles — un jugement récent montre qu'il a fallu six ans pour prouver qu'un château avait été camouflé en rente Pinay. (Rires sur plusieurs bancs.) Ensuite, les héritiers revendent la rente Pinay et la emploient en actions. Ainsi, l'Etat se trouve frustré des droits de succession.

Jamais, monsieur le ministre, il n'avait été envisagé au moment de l'émission des emprunts de 1952 et de 1958 que le gouvernement permette une telle fraude.

Je reconnais que l'amendement que j'avais déposé devant la commission des finances ne répondait peut-être pas entièrement à mes vues, mais la majorité — pour ne pas dire la totalité de nos collègues — sont d'accord pour estimer que la rente Pinay permet une fraude qui incite les héritiers de grosses fortunes à échapper à l'impôt sur les successions.

Vous devez trouver un remède à cette anomalie. Je me permets de vous en suggérer un : que votre administration impose aux héritiers de faire la preuve que le *de cujus* était propriétaire de ces titres au porteur depuis au moins un an ou que pendant la même année il a touché les intérêts.

En effet, il n'est pas normal dans notre pays qu'on puisse frauder sur des dizaines de milliards de francs, en se servant de titres d'emprunt. Il ne faut plus que l'on continue à dire, monsieur le ministre, qu'avant de mettre la cousine en bière, on l'a mise « en Pinay ». (Rires sur plusieurs bancs.) Telle est actuellement, malheureusement, l'expression consacrée. Je dis la cousine, mais ce peut être, bien entendu, la tante ou la grand-mère.

Faites une expérience. Comparez sur un papier calque l'évolution de la rente Pinay à la Bourse avec la date de la mort de certains gros possédants français. Cette évolution est en dents de scie : la rente monte lorsqu'un gros possédant va mourir et elle baisse lorsqu'il est mort ! Il y a une baisse quand il est mort parce qu'on s'est toujours arrangé pour que ce soit « intéressant ». (Sourires.)

En ce qui me concerne, je trouve que cela est absolument amoral. Comme vous étiez à la recherche de ressources, je me suis permis de vous présenter quelques suggestions. Je crois que cela moraliserait tout de même un peu les finances françaises et j'ai l'impression que sur ce plan, monsieur le ministre, le peuple français vous en saurait gré. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Bisson. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. Robert Bisson. Monsieur le président, messieurs les ministres, mesdames, messieurs, dans l'exposé des motifs de cette loi de finances rectificative le Gouvernement a pris soin de préciser que le texte ne devait pas être considéré comme la traduction financière intégrale de la politique qu'il entend mener à bien jusqu'à la fin du présent exercice.

Il ne peut s'agir que de dispositions immédiates répondant essentiellement à la nécessité de traduire les conséquences des engagements pris à la suite des événements de mai et juin 1968

et d'opérer un effort de redressement par la voie fiscale pour éviter qu'un déséquilibre excessif et brutal entre les dépenses et les ressources de l'Etat ne compromette le rétablissement de l'équilibre économique.

Nous nous trouvons donc en présence d'un projet hâtivement élaboré, presque improvisé. C'est ce qui explique sans doute son absence d'originalité. Je vous le dis à mon tour.

En effet, les mesures de redressement financier se ramènent pratiquement à une augmentation de la pression fiscale. Dans le même temps, vous souhaitez qu'intervienne à terme un accroissement de l'expansion par le développement de la consommation et par le développement des investissements favorisant la création d'emplois supplémentaires. Il semble qu'il y ait là une contradiction fondamentale.

C'est d'ailleurs l'avis récemment exprimé par le Conseil économique et social qui déclare : « Dans les circonstances actuelles, il serait plus dangereux de chercher des recettes immédiates dans des augmentations de tarifs publics et dans une augmentation de la pression fiscale qui est déjà très lourde en France que de s'accommoder d'un découvert important. Un retour à l'équilibre devrait provenir de l'augmentation de recettes dues à une expansion rapide et non à un alourdissement de la pression fiscale. Il sera également nécessaire de réaliser des économies et des reports d'échéance sur des dépenses sans utilité économique ou sociale. »

Il est bien évident que des mesures fiscales n'ont jamais servi de moteur à l'économie.

Mais abandonnant ces considérations d'ordre général je voudrais, à l'occasion de ce projet de loi de finances rectificative, présenter quelques observations qui m'apparaissent essentielles.

Au motif que la France entre dans le Marché commun et qu'il est nécessaire de mettre notre économie à l'heure européenne, on ne parle que d'incitation à des concentrations dans le domaine industriel comme dans le domaine commercial. C'est une vue beaucoup trop technocratique des choses et l'excès est ici une erreur profonde sur le plan social, sur le plan humain, comme sur le plan politique.

Je vous demande de ne pas porter, par des options trop dirigistes, des coups mortels aux classes moyennes, aux travailleurs indépendants, commerçants et artisans, qui constituent l'un des facteurs essentiels de la stabilité française.

Ma seconde observation traitera de la situation financière des collectivités locales que vient aussi d'évoquer M. Abelin.

Le contenu de ce collectif traduit les conséquences financières du protocole d'accord conclu entre le ministre de la fonction publique et les organisations syndicales. Vous augmentez les impôts pour éponger les majorations de traitement. Mais les départements et les communes subissent les mêmes charges supplémentaires sans avoir la possibilité, à cette époque de l'année, de créer des ressources nouvelles puisque les rôles sont émis. Ces collectivités ne disposent pour équilibrer leur budget supplémentaire que des excédents des exercices précédents déjà fortement engagés, et, en tout cas, hors de proportion, la plupart du temps, avec l'importance de ces dépenses imprévues parce que imprévisibles.

Certes la majoration générale des salaires se répercutera automatiquement sur le montant de la taxe sur les salaires attribué aux communes en remplacement de la taxe locale ; mais cela ne sera valable qu'à partir de 1969 puisque les communes ne recevront, en 1968, que le montant de la taxe locale réellement perçue en 1967, majoré de 8 p. 100. La trésorerie de nos communes va donc être obérée en ce deuxième semestre 1968. Que comptez-vous faire pour leur permettre de surmonter leurs difficultés financières ?

A ce problème s'en ajoute un autre, beaucoup plus important, qui concerne l'équipement. Les préfets de région disposent de subventions qu'ils consacrent, après avis des Coder, au financement d'opérations reconnues prioritaires. Ce volume de crédits étant fixe, le taux de la subvention diminue dans une proportion égale à l'accroissement de la dépense dû à l'inévitable augmentation du montant des marchés. C'est dire que la part communale va s'élever notablement et qu'elle pourra devenir insupportable pour les budgets communaux, compromettant ainsi la réalisation des objectifs du V^e Plan, et créant une situation dont les conséquences économiques et sociales ne manqueront pas d'être graves puisque le problème de l'emploi deviendra plus aigu.

Quelle sera, dans ce domaine des ressources des collectivités locales, la politique du Gouvernement ?

Ma troisième et dernière observation aura trait à l'agriculture. Je ferai ainsi écho à l'excellente intervention faite hier par mon

collègue et ami M. Briot. Le projet de loi de finances rectificative prévoit un ajustement de 1.418 millions de francs pour couvrir les dépenses supplémentaires nécessitées par le soutien des marchés agricoles, dont 1.168 millions pour le Froma, afin de financer les interventions imposées par l'apparition de forts excédents sur trois marchés, celui du beurre et de la poudre de lait, celui de viande bovine, celui des fruits et légumes.

Les agriculteurs seront sensibles à cette augmentation de 75 p. 100 de la dotation budgétaire qui figurait dans la loi de finances pour 1968. Je souhaite que ces crédits nouveaux permettent aux producteurs de lait de percevoir effectivement le prix fixé à Bruxelles.

S'adressant à M. le Premier ministre, M. Briot déclarait hier : « Quant au prix du lait, vous savez combien l'opinion agricole y est attentive et vous n'ignorez pas les remous qu'une baisse pourrait provoquer dans cette masse de petits agriculteurs qui ont eu l'attitude digne d'éloges que vous savez et qui, mieux encore, nous ont aidés à venir dans cette Assemblée. »

Mais cette baisse du prix du lait, si justement redoutée, est, hélas ! un fait accompli dans cette région de Basse-Normandie dont j'ai l'honneur d'être ici l'un des représentants, et je crois être le porte-parole de tous mes collègues concernés.

En effet, le prix indicatif européen au départ de la ferme, pour la campagne 1968-1969, est fixé officiellement à 48,14 centimes le kilogramme, à 37 grammes de matière grasse, ce qui correspond, pour la période d'été, à un prix de base d'environ 45 centimes, compte tenu de la péremption et des primes diverses. Or, les transformateurs se sont déclarés dans l'impossibilité d'atteindre ce prix, compte tenu de la situation actuelle du marché — les cotations des produits vendus sont au-dessous du niveau de l'année dernière — compte tenu aussi de l'accroissement des charges de transformation — conséquence des événements de mai et des accords de Grenelle et de Varenne — compte tenu, enfin, de la concurrence sévère des partenaires européens, leurs politiques laitières n'étant pas encore entièrement harmonisées.

C'est ainsi qu'au lieu de recevoir 45 centimes par kilogramme de lait, ils ne recevront, en juin 1968, que 41,50 centimes, au lieu de 42,72 centimes en juin 1967.

Il y a donc non seulement une baisse par rapport au prix européen, mais aussi une minoration du prix de l'an dernier, et cela au moment même où le S. M. A. G. a augmenté dans les proportions que vous savez et où les agriculteurs vont devoir supporter la hausse des prix des produits industriels nécessaires à leurs exploitations, comme le rappelait fort justement, il y a un instant, M. Boscary-Monsservin. On conçoit donc leur amertume, leur déception et leur colère grandissantes.

Monsieur le ministre, je fais mon devoir de député de la majorité en appelant spécialement votre attention sur cette situation, afin que vous puissiez y remédier à temps, notamment, peut-être, par des interventions régionalisées.

Voilà l'essentiel de mes observations. Certes, vos difficultés sont considérables. Personne ne les méconnaît. Mais nous savons que vous êtes disposé à les résoudre, répondant ainsi à l'attente comme à la confiance que témoigne au Gouvernement l'immense majorité des Françaises et des Français. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Hoguet. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

M. Michel Hoguet. Monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est à juste titre que le Gouvernement précise, dans l'exposé des motifs du projet de loi de finances rectificative, que « le choix des ressources nouvelles à dégager pour faire face aux conséquences de la crise a été fait avec le souci de ne pas grever d'une charge supplémentaire les coûts des entreprises, de manière à ne pas ajouter d'autres motifs à ceux résultant des événements récents, qui les inciteraient à des licenciements de personnel ou à des augmentations de prix ».

Je sais bien qu'un tel choix n'est pas aisé ; je sais aussi que certains sacrifices doivent être acceptés. Mais certains de mes collègues et moi-même avons été stupéfaits de lire l'article premier du collectif instituant sur le capital des sociétés par actions une taxe inversement proportionnelle à l'importance de leur capital, pénalisant ainsi particulièrement les petites et moyennes entreprises, si utiles à la stabilité de notre économie comme à la vie quotidienne des consommateurs, comme la crise récente vient de le prouver.

En effet, cette taxe frappait aveuglément ces sociétés, quel que soit — ou presque — leur capital social, puisqu'il s'agissait

à titre permanent de 5.000 francs, ramenés à 2.000 pour 1968, pour celles dont le capital était inférieur à 150.000 francs, et de 10.000 francs, ramenés à 5.000 francs pour 1968, pour toutes les autres, que leur capital soit de 160.000 francs ou d'un million.

Une telle mesure n'aurait pas manqué, soit de se répercuter sur les prix, soit d'entraîner, pour beaucoup d'entre elles, la fermeture pure et simple et le licenciement du personnel.

Nous avons été soulagés, monsieur le ministre, en apprenant que vous aviez accepté de supprimer cet article premier, à la demande de la commission des finances, et d'appliquer en 1968 seulement les dispositions temporaires du nouveau texte adopté par la commission et qui établit un barème progressif beaucoup plus conforme à l'équité fiscale. Certes, cela ne nous donne pas la même satisfaction que celle qui nous aurait été procurée par une disparition complète de ce texte.

Nous aurions souhaité cette disparition, monsieur le ministre, pour les deux raisons suivantes qu'il me paraît néanmoins utile de rappeler.

La première, c'est qu'il est toujours à craindre qu'une nouvelle imposition, même temporaire, ne reste temporaire assez longtemps, comme nous l'avons vu plusieurs fois dans le passé.

Or nous considérons qu'une taxe sur le capital des sociétés est un mauvais impôt, car elle frappe aveuglément aussi bien les affaires florissantes que celles qui connaissent des difficultés de conjoncture souvent indépendantes des efforts entrepris, ce qui est le cas pour beaucoup d'entre elles à la suite des événements de mai et de juin.

Vos affirmations à la tribune, cet après-midi, monsieur le ministre, et les contacts que vous avez pris récemment avec les organisations professionnelles nous ont apporté l'apaisement que nous souhaitons. Néanmoins, nous devons nous en souvenir pour l'avenir, et je vous demande de bien vouloir prendre en considération l'observation que je viens de faire à ce sujet.

La deuxième raison résulte du fait que dans l'exposé des motifs de cet ancien article premier, le but visé par le Gouvernement, en instituant cette taxe, était précisément de faire disparaître les sociétés par actions de faibles dimensions. Celles-ci étaient invitées par l'auteur du texte à se transformer en société à responsabilité limitée; celles qui ne répondraient pas à cette invitation seraient pénalisées sous prétexte que les entreprises qui — je cite — « utilisent habituellement la forme de sociétés de capitaux, le font pour soustraire leurs résultats sociaux à l'imposition ».

Cette motivation me paraît contestable, car s'il existe des sociétés — et, hélas aussi, des particuliers — qui s'ingénient à frauder le fisc — si nous n'en étions pas encore convaincus, nous le serions maintenant après ce que nous a dit M. Souchal, il convient avant tout de chercher les meilleurs moyens de parer à ces fraudes. Nous sommes d'accord pour étudier avec vous-même et avec vos services, monsieur le ministre, toutes les mesures susceptibles d'y remédier, mais nous estimons qu'il est essentiel de ne pas frapper d'un arrêt de mort, sous ce prétexte, toutes les sociétés par actions de faible importance, même les plus honnêtes et les plus valables, et qui la plupart du temps ont été constituées pour répondre aux exigences de l'économie moderne auxquelles cette forme juridique répond infiniment mieux que celle des sociétés à responsabilité limitée. Un tel ostracisme irait donc à contre-courant de l'évolution économique.

C'est pour les deux motifs que je viens de rappeler que nous désirions voir disparaître ce texte. Au surplus, sous la forme qui lui avait été donnée, il n'avait pas sa place dans un collectif. Aussi mes collègues Limouzy, Miossec, Cornette et moi-même nous proposons-nous de déposer deux amendements de substitution. Le premier limitait l'application de la taxe à l'année 1968 — ce que vous avez accepté — et aux sociétés les plus importantes cotées en bourse. Le deuxième visait, en cas de rejet du premier, à majorer, pour 1968, l'impôt sur les sociétés de un point et demi.

Conscient du geste que vous avez fait en acceptant de supprimer l'article 1^{er} et d'y substituer l'amendement voté par la commission des finances devenu l'article 19 bis, nouveau, dans les mesures temporaires, nous ne déposerons pas ces amendements.

Nous souhaiterions cependant que l'échelonnement prévu soit légèrement modifié. En effet, le nouveau texte réduit au taux de mille francs la taxe imposable aux sociétés dont le capital est inférieur à 200.000 francs, mais il fixe à cinq mille francs le taux immédiatement supérieur applicable aux sociétés dont le capital se situe entre 200.000 et 750.000 francs. Nous pensons qu'il y aurait place pour une tranche intermédiaire imposée, au taux de 2.500 francs et concernant les sociétés dont le capital est compris entre 200.000 et 400.000 francs. La perte de recettes correspondante serait, bien entendu, récupérée sur les tranches suivantes.

Monsieur le ministre, si vous acceptiez de créer cette tranche supplémentaire dans laquelle entreraient un certain nombre d'entreprises de moyenne importance qui ont assurément plus besoin d'un ballon d'oxygène que de charges supplémentaires, l'émotion légitime soulevée par le texte primitif serait en grande partie, sinon totalement, atténuée. C'est une suggestion que je vous sou mets dans le cadre du dialogue qui s'est institué avec vous à cet égard.

Souhaitons qu'un nouvel aménagement puisse être opéré par vous-même et par la commission des finances avant que l'Assemblée n'aborde la discussion des articles du projet de loi.

J'ajouterai en terminant que le texte ainsi amélioré s'harmoniserait mieux avec la mesure prise par votre prédécesseur et maintenue par vous-même en ce qui concerne les conditions préférentielles de crédit consenties aux petites et moyennes entreprises pour leur permettre de surmonter les conséquences de la crise sans recourir à des hausses de prix ou à des licenciements de personnel.

Il serait en effet inopportun de reprendre de la main gauche tout ou partie de ce qui a été accordé par la main droite. Je suis bien convaincu que telle n'est pas votre intention. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République et du groupe de républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Cousté. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Pierre-Bernard Cousté. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, il est toujours intéressant de prendre connaissance du contenu d'un projet de loi de finances. En l'occurrence, celui qui nous est soumis est particulièrement important, vu les circonstances que nous venons de connaître, et il convient, au moment où l'on envisage de créer des ressources nouvelles, de se souvenir des conséquences de certaines mesures décidées à la suite des événements du mois de mai. C'est ce que n'a pas manqué de faire l'exposé des motifs du projet qui nous est présenté et sur lequel je voudrais m'arrêter un instant.

Nous constatons en effet que, pour la fonction publique et les personnels de l'Etat, les charges nouvelles résultant des dispositions tendant à améliorer les conditions de traitement s'élèvent à un milliard de francs pour les fonctionnaires civils en activité, compte non tenu des agents des P. T. T., à 240 millions pour les militaires et à 250 millions pour les retraités.

Nous relevons aussi que, pour les anciens combattants, la charge supplémentaire se monte à 415 millions en 1968 du fait que leurs pensions bénéficient des majorations générales de la rémunération des fonctionnaires.

En outre, un grand nombre de mesures très heureuses ont été prises concernant les familles, les personnes âgées, les petits exploitants agricoles et les travailleurs sans emploi. Elles figurent sous trois rubriques qui créent essentiellement des moyens nouveaux de consommation. Le fait mérite d'être souligné.

S'agissant des entreprises nationales, le budget doit enregistrer, en conséquence des hausses de salaires accordées aux personnels de ces entreprises et des pertes de recettes importantes entraînées par les grèves, un accroissement de l'aide de l'Etat de deux milliards et demi.

Enfin, le dernier titre de dépenses fort important que je relève est celui de l'aide à l'exportation. En effet, pour une période de sept mois et jusqu'au mois d'octobre prochain, vous avez prévu une aide fixée à 6 p. 100 de l'ensemble des exportations et dont le montant s'élève à 420 millions de francs.

Toutes ces mesures représentent des sommes considérables et je tiens à dire au Gouvernement combien celle qui a trait à l'aide à l'exportation est fort opportune. Elle est par ailleurs compatible avec nos obligations résultant du traité de Rome. A cet égard, les craintes que de nombreux esprits et beaucoup d'observateurs, notamment étrangers, avaient pu considérer comme justifiées, se sont révélées sans fondement. En fait, nous avons à tenir le pari que nous avons scellé en adoptant le V^e Plan, et qui est celui de la compétition internationale.

Les mesures prises n'ont qu'un caractère temporaire fondé sur les dispositions des articles 118 et 119 du traité de Rome et doivent, par conséquent, être liées à la situation même de notre balance des comptes.

Le Gouvernement a fait, à cet égard, preuve de sagesse et il est bon de le souligner devant cette Assemblée.

Cela étant, je voudrais aborder maintenant les mesures de redressement financier prévues. Leur montant est de l'ordre de deux milliards et demi, donc très inférieur à celui des charges que j'indiquais à l'instant.

Trois de ces mesures me paraissent particulièrement importantes. Je citerai d'abord la majoration exceptionnelle des cotisations d'impôt sur le revenu des personnes physiques. Aucun Français disposant d'un revenu important ne peut se dérober à un effort supplémentaire. C'est la conséquence d'événements révolutionnaires et de troubles que nous avons voulu écarter, et nous y sommes parvenus grâce à l'action du Gouvernement. Mais, monsieur le ministre des finances, les cadres, les ingénieurs, les directeurs, les commerçants seraient bien plus disposés à payer ces sommes supplémentaires pour 1968, comme vous l'avez indiqué, s'ils avaient la certitude que vous ne laisserez pas subsister dans la gestion des entreprises nationales et malgré leurs servitudes de service public, un gouffre de quelque cinq milliards de francs, si l'on s'en tient au chiffre de 1967, et qui sera de l'ordre de sept ou huit milliards de francs en 1968.

Il y a là un problème qui requiert toute votre attention et toute l'énergie du Gouvernement. Un effort s'impose si l'on veut aboutir au succès.

Ma deuxième observation portera sur la majoration de 100 p. 100, limitée à l'année 1968, de la taxe différentielle sur les véhicules automobiles. Certains amendements ont provoqué une très vive inquiétude, car nous avons cru comprendre qu'en frappant les véhicules d'une puissance supérieure à onze chevaux, par exemple, on visait aussi les véhicules utilitaires, les camionnettes comme les camions.

Il faut bien situer le problème. Si nous voulons voir l'expansion économique se poursuivre, l'impôt ne doit pas venir la contrarier. J'attire l'attention du Gouvernement sur ce point. Nous reprendrons d'ailleurs le débat lors de la discussion des articles, mais il était bon, je crois, de souligner ce fait au cours de la discussion générale.

Ma troisième observation portera sur la taxe spéciale sur les sociétés par actions.

Notre collègue M. Huguot a dit beaucoup de choses que j'aurais aimé dire. Etant donné l'heure, je n'y reviens pas et je me rallie entièrement à ses propos.

Cette mesure était une mauvaise inspiration — je vous le dis très franchement — et en l'écartant, en montrant que l'initiative politique était possible, vous avez, monsieur le ministre, fait œuvre utile. Votre action sera comprise par tous ceux qui savent bien que la société anonyme est la société de l'avenir. Car la société européenne de demain sera une société anonyme et non point une société à responsabilité limitée, du moins au début, si l'on en juge par les travaux du parlement européen et de la commission de Bruxelles.

Après ces quelques observations sur les trois principales mesures de redressement financier, c'est-à-dire sur les trois principales ressources nouvelles, je veux attirer votre attention et celle du Gouvernement sur l'intérêt que présenterait la suppression de la taxe sur les salaires. Cette taxe, créée en 1950, rapporte quelque dix milliards au Trésor, ce qui n'est pas négligeable. Elle est devenue aussi particulièrement intéressante pour les collectivités locales à la suite de la suppression de la taxe locale. Cependant, elle représente un phénomène tout à fait exceptionnel dans la fiscalité européenne : elle a un caractère spécifique sans équivalent dans aucun autre pays ; enfin, elle ne peut pas être déductible de l'acte d'exportation, et Dieu sait pourtant combien votre gouvernement, à juste titre d'ailleurs, soutient l'exportation.

Il me semble donc qu'on a là une possibilité d'alléger les charges qui pèsent sur l'économie française et que le budget pour 1969 traduira peut-être. J'ajoute que ces charges sont particulièrement gênantes lorsqu'on veut que l'économie française soit entraînée par des entreprises où les dépenses en matière grise sont les plus grandes. Il s'agit, bien entendu, des sociétés d'engineering et des sociétés commerciales, c'est-à-dire des entreprises moteurs de l'économie moderne.

Or la taxe sur les salaires frappe surtout ces entreprises-là, où la matière grise est, à juste titre, très bien rémunérée. C'est pourquoi je souhaite que le budget de 1969 traduise l'intention, la volonté du Gouvernement d'assurer l'expansion par un allègement de la taxe sur les salaires.

Il est une autre ressource à laquelle le Gouvernement aurait pu recourir, c'est l'emprunt. Je connais trop l'importance des besoins financiers des entreprises pour ne pas comprendre qu'un emprunt ne se lance pas à n'importe quel moment et dans n'importe quelles conditions. Aussi me semblerait-il heureux que, pour ne pas méconnaître le déficit d'environ dix milliards du budget de 1968, on lançât un appel à l'effort volontaire des Français. Je suis persuadé que les Français, qui ont déjà

répondu à notre appel sur le plan politique, ne se refuseraient pas au devoir de solidarité pour redresser la situation financière du pays.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques remarques que je tenais à présenter.

Nous sommes parfaitement conscients des deux risques qu'il nous faut éviter et dont le premier est celui de l'inflation. Certes, nous devons avoir le souci de maintenir la valeur de la monnaie à l'intérieur par le contrôle des prix et par un effort de concertation aux différents stades de la production et de la commercialisation, effort que vos services ont déjà entrepris.

Mais la menace de l'inflation ne doit pas nous en faire méconnaître ni sous-estimer une autre, infiniment plus grave, celle du chômage. Certes, la présence à vos côtés, monsieur le ministre, de M. le secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, qui connaît bien les problèmes de l'emploi, atteste qu'ils ne seront pas négligés. A prendre un risque, mieux vaudrait encore s'exposer à celui d'un déficit du budget et d'une certaine inflation plutôt qu'à celui de l'accroissement du nombre des chômeurs.

En effet, l'augmentation du nombre des sans-emplois s'accompagne d'une psychose de crainte, de précautions d'ordre économique, de tout un ensemble restrictif qui a une influence psychologique.

Enfin, avec le concours d'une administration dont vous devez être l'animateur politique, l'action que vous entendez mener et qui a écarté le blocage des prix, doit être orientée vers la concertation à tous les stades de la production et de la commercialisation, mais aussi vers l'octroi de prêts immédiats, car aucun prêt n'a encore été consenti depuis le décret du 11 juin. Trop de lenteur et trop de souci administratif président à l'examen des dossiers.

Enfin, monsieur le ministre, il est de votre rôle et de celui du Gouvernement de faire en sorte que la gestion rigoureuse que vous exigez des entreprises privées ne soit pas méconnue des entreprises nationales. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. François Ortoli, ministre de l'économie et des finances. Au cours de cette discussion générale, comme il est naturel, chacun des intervenants a exposé certains problèmes particuliers ainsi que ses vues sur la situation économique ; chacun a défini la politique qu'il souhaiterait voir suivre en reprenant les thèmes qui lui paraissaient fondamentaux pour le développement de notre économie et l'équilibre de ce pays.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les différents orateurs. J'ai retenu un certain nombre de leurs observations qui me semblent mériter une étude plus approfondie. J'ai le sentiment qu'aux critiques formulées concernant le projet de collectif qui vous est soumis, on pourrait adresser le reproche d'avoir omis certains points que je considère comme essentiels au moment où l'on veut examiner les problèmes devant lesquels nous sommes placés.

On a souvent oublié — je le comprends, mais je dois le relever — que, si nous traversons aujourd'hui une crise grave, notre pays avait atteint au mois de mai des résultats très importants et que la politique poursuivie avec une grande continuité par les gouvernements qui se sont succédés depuis dix ans avait abouti, après tout, à nous placer sur la voie d'une économie véritablement moderne. A propos de nombreuses questions évoquées par les orateurs de la majorité ou de l'opposition, il convient de souligner que nous avons réussi jusque-là à réaliser des progrès que personne n'aurait crus imaginables, il y a dix ans encore. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République.*)

Je ne citerai que trois points, mais on pourrait en évoquer beaucoup d'autres : premièrement, la réalisation d'une stabilité monétaire dont la France avait oublié qu'elle pût même exister ; deuxièmement, le développement spectaculaire des équipements d'infrastructure du pays — je puis en parler en tant qu'ancien ministre de l'équipement et du logement, puisque j'ai vu le budget de cette année réserver aux routes dix fois plus de crédits qu'en 1958 ; troisièmement — il n'est pas inutile de le répéter ici — l'amorce d'une véritable politique d'aménagement du territoire qui doit encore être développée mais qui a été, pour les gouvernements précédents de la V^e République, une préoccupation majeure.

Après tout, la V^e République peut bien se targuer d'avoir créé, dans ce domaine, des instruments qui n'existaient pas. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

On paraît aussi oublier ou omettre l'action quotidienne. On nous indique — et c'est bien naturel — qu'il y a beaucoup à faire. Mais chaque jour nous nous efforçons, d'une manière qui n'est certes pas toujours spectaculaire, de faire avancer la solution des problèmes qui nous sont posés.

En écoutant M. Cointat, je me rappelais que, lorsque j'étais encore commissaire général au Plan, nous nous réunissions une fois par semaine simplement pour accélérer le règlement des dossiers des industries agricoles et alimentaires, avec la participation active, qui ne m'a pas paru si difficile à obtenir, de ces fonctionnaires des finances parfois si décriés, et jusque dans cette Assemblée.

On ne doit pas oublier non plus que, depuis un mois, une politique a été tracée et des actions ont été entreprises. Je comprends le désir que l'on a de voir les problèmes réglés en un instant par un ensemble de recettes presque magiques qui seraient immédiatement efficaces. Mais à vrai dire, personne ne peut exiger, dans les circonstances que nous vivons, que tout soit réglé en un mois.

Il était naturel et normal de prendre la mesure des problèmes qui nous étaient posés, puis d'adopter immédiatement, comme l'a fait le Gouvernement, un ensemble de décisions de nature à lever certaines difficultés et enfin d'en tirer les conséquences financières.

Il est normal aussi de continuer maintenant dans l'action quotidienne, avec volonté et détermination, à rechercher les points d'application de la politique que M. le Premier ministre a définie hier. Il s'agit d'une action qui sur cette période de dix-huit mois que le Gouvernement s'est fixée, doit permettre d'atteindre les résultats souhaités. Cette ligne de conduite donne priorité à l'expansion. Il n'est pas douteux que nous devons faire dans ce domaine des efforts considérables pour réaliser effectivement l'expansion très forte et continue qui est en effet la clef non pas unique mais principale des problèmes.

C'est alors qu'on se rend compte du caractère réel de ce collectif à l'occasion duquel je suis heureux que les grands problèmes de notre économie puissent sans doute être évoqués, mais qui n'est, après tout, qu'une partie de l'action que nous entreprenons aujourd'hui et qu'exige de nous notre part de volonté et d'imagination.

A M. Lamps je dirai — mais il le sait — qu'il nous a prêté beaucoup d'intentions qui ne sont pas les nôtres lorsqu'il a été obligé d'admettre que certaines des mesures que nous prenions sont en apparence satisfaisantes.

J'ai été sensible à l'intervention de M. Paquet, je ne pense pas qu'il faille s'étonner que nous ayons refusé la dévaluation, et M. Paquet ne s'en étonne probablement pas.

En effet une dévaluation n'était ni inévitable ni souhaitable. Mais nous étions très conscients du fait que ce refus nous imposait une politique dynamique, fondée sur l'expansion et dont l'investissement productif serait un des principaux moyens. En réalité, le choix n'était pas, comme on l'a cru, entre la dévaluation et l'austérité, mais entre la dévaluation et l'expansion. C'est ce choix, fondé sur la recherche d'une politique non inflationniste, que nous avons opéré. Le Premier ministre en a d'ailleurs rappelé hier de nombreux éléments.

Je crois que les Français ont compris que cette option était nécessaire et qu'ils l'approuvent.

M. Paquet a rappelé toute une série d'éléments qui devaient, selon lui, constituer le fondement d'une politique économique et financière. On comprendra que je ne les reprenne pas point par point. J'indiquerai néanmoins que nous pourrions exprimer notre accord sur bon nombre de ses propositions et notamment sur celle qui concerne les catégories les plus défavorisées. Grâce aux accords de Grenelle, les catégories dont le salaire se situe au niveau du S.M.I.G. ont bénéficié d'une augmentation très importante — de très loin la plus importante — tout à fait justifiée. Il en est de même pour les familles et les personnes âgées. A cet égard, je tiens à rappeler que, dans les semaines qui viennent de s'écouler, le Gouvernement a pris spontanément dans ce domaine plusieurs décisions.

En outre, pour m'en tenir à deux points très particuliers de l'intervention de M. Paquet, il est bien clair, dans mon esprit, qu'une politique de l'expansion et de l'emploi passe pour une très large part, par une politique de l'information.

Il est difficile de traiter ces problèmes d'une façon générale. Je voudrais simplement dire qu'ayant eu l'occasion d'élaborer un rapport sur l'emploi et de participer très activement à la prépa-

ration de la loi sur la formation professionnelle que M. Michel Debré a présentée ici même en décembre 1966, j'ai acquis la conviction que la formation et notamment la formation des jeunes était un moyen de donner à notre économie cette faculté d'expansion — je dirai d'expansion intelligente — que nous devons rechercher.

Il en est de même de l'information économique, peu et mal développée en France et pour laquelle, sans aucun doute, nous avons des progrès très importants à réaliser.

M. Bouloche ne s'étonnera pas que je ne sois d'accord ni sur les faits, ni sur les chiffres qu'il a cités, ni sur l'interprétation économique qu'il en donne.

A propos d'un long passage de son intervention, où M. Bouloche nous a conviés à opérer la mutation de la société, je rappelle que c'est précisément ce thème qu'hier après-midi M. le Premier ministre a développé ici même.

D'ailleurs, l'explication que le chef de l'Etat a donnée des événements et l'exposé qu'il a fait des ambitions que doit se fixer la France, prouve l'importance qu'il attache à cette mutation de notre société.

Je dois dire également à M. Bouloche que, dans quelques cas, j'ai cru apercevoir une certaine contradiction dans la façon dont il exposait les problèmes. Par exemple, il nous a demandé avec vigueur de sauvegarder le pouvoir d'achat — et je suis bien d'accord avec lui sur ce point — mais il nous a également laissé entendre qu'il était impossible de contenir les prix.

Je n'ai pas non plus bien compris ses explications relatives à l'investissement productif ; car personne, me semble-t-il, ne peut nier que, dans un monde de progrès et dans une économie où l'expansion est fondée à la fois sur la consommation et sur l'investissement, l'investissement productif est un élément moteur absolument indispensable.

Enfin, M. Bouloche a parlé des économies possibles sur les dépenses ; je reviendrai sur ce point dans ma réponse aux observations présentées par M. Cointat.

La première question posée par M. Cointat concerne les investissements ; j'ai été quelque peu surpris qu'il n'ait pas apprécié, parmi les mesures en préparation, l'annonce pour le 1^{er} septembre d'une aide importante, liée non pas à la passation des contrats, mais aux livraisons effectivement faites. J'ai regretté que M. Cointat n'ait pas apprécié non plus le fait que nous ayons envisagé, pour lever précisément toute incertitude, la discussion prioritaire du projet de loi que prépare à ce sujet le Gouvernement.

Car c'est bien là la preuve de notre souci d'agir avec rapidité.

Quant aux économies — question évoquée par plusieurs orateurs — mon sentiment — je ne vous le cache pas — est qu'à ce moment de l'année les arguments qu'on a fait valoir n'ont pas une très grande portée. Je vais en parler avec beaucoup de liberté. Du point de vue de l'exécution du budget, nous sommes en fait déjà en septembre. En effet, dans le courant du mois d'août, il est assez difficile d'opérer des aménagements administratifs très importants, puisqu'une partie du personnel est en congé. D'autre part, au mois de septembre, on peut dire que le budget est pour sa plus grande part engagé. Dès lors, il n'est pas, me semble-t-il, très raisonnable d'envisager des économies très importantes. On nous explique qu'elles pourraient être de 2 p. 100 dans l'année. Mais, s'appliquant à quatre mois, ur douze, elles seraient en réalité de 6 p. 100 pour l'ensemble de l'année, ce qui est invraisemblable. De plus, je rappelle qu'il n'est pas possible de toucher à la plus grande partie du budget ; on ne peut diminuer les salaires ou licencier du personnel dans le seul but de faire des économies et d'éviter une petite augmentation d'impôt. Le problème me paraît donc ainsi mal posé.

Je suis évidemment, comme tout le monde, partisan des économies, mais les économies ne doivent pas être en contradiction avec la ligne politique qu'un gouvernement entend suivre.

En fait, le véritable problème n'est pas celui des économies ; c'est le problème des choix que fait la nation s'exprimant par tout l'appareil qui la représente : le chef de l'Etat, le Gouvernement et le Parlement qui est appelé à se prononcer. Si bien que je n'ai jamais entendu proposer d'économies à proprement parler, mais j'ai entendu en fait critiquer un choix qu'on n'aurait pas fait soi-même.

Les économies représentent donc un travail qui est nécessaire, mais qui aussi est fort long et délicat.

A M. Cointat, je dirai également que la réforme administrative ne peut être entreprise en un instant ; elle résulte d'abord d'un travail permanent et en profondeur, qui exige la mise en place de méthodes modernes de gestion.

Je ne vous cache pas que, pour ma part, je suis très fortement acquis à l'emploi de ces méthodes.

D'autre part, il faut aussi une décentralisation accrue, car je suis persuadé que c'est là que se trouve l'un des secrets, je ne dirai pas des économies, pour ne pas prendre la chose par ce biais, mais d'une évolution administrative que, personnellement, je considère comme très souhaitable.

Mais, je le répète, tout ne peut se faire en un moment ; et surtout, on n'a pas le droit, quand on exerce des responsabilités, de se borner à cultiver l'apparence. Or, dire aujourd'hui qu'on pourrait procéder à des économies de l'ordre de grandeur de celles qui sont proposées, ce serait véritablement cultiver l'apparence.

En ce qui concerne le problème des prix de revient, on nous a reproché le manque de netteté de notre politique.

J'avoue que le reproche m'a un peu surpris, parce que la clarté a été très grande dans la façon de poser les principes et d'indiquer les directions suivies.

On nous a dit aussi qu'il fallait mieux informer. C'est là méconnaître l'action quotidienne que mènent les services de l'Etat, action difficile qui suppose à la fois beaucoup de fermeté et un grand esprit de concentration, mais qui d'ores et déjà a conduit à des contacts directs et très étroits avec des milliers d'entrepreneurs. Il ne s'agit donc pas là de phrases vagues, mais d'une action fort concrète qui se situe sur le sol.

Dans ces conditions, je ne crois pas, contrairement à ce que dit M. Coïntat, qu'on puisse parler de « flou » dans cette politique ni que ceux qui ont été mobilisés pour traiter ces problèmes aient ressenti une telle impression. Notre action me paraît avoir été engagée avec beaucoup de clarté et de vigueur et mérite donc d'être développée.

A ce propos, puisqu'on parle ici souvent des fonctionnaires, on me permettra de rendre hommage à ceux qui sont en train de poursuivre ce travail difficile.

M. Ahelin a cité l'exemple hollandais puis l'exemple italien. On pourrait en parler longuement. Je les ai étudiés d'assez près. Mais il a avancé aussi que nous avions peur de l'expansion.

Je crois pouvoir dire que nous n'avons pas peur de l'expansion. Je souhaite l'expansion et j'y crois. Je pense profondément que c'est là, effectivement, le moyen que nous devons prendre pour parvenir à résoudre non pas l'ensemble mais la plus grande partie de nos problèmes.

Vous avez repris, monsieur Ahelin, plusieurs suggestions de votre groupe, et vous avez marqué une orientation qui, sur bien des points, m'a paru rejoindre dans ses grandes lignes, la voie dans laquelle nous nous sommes engagés. Mais ce qui est vrai pour les grandes lignes n'est pas toujours vrai pour les détails, notamment pas pour certains détails très importants que vous avez évoqués. Malgré tout, il n'existe pas de différence fondamentale sur un très grand nombre de points entre les orientations générales que vous suggérez et celles que nous-mêmes avons choisies.

Il m'est impossible de vous répondre complètement. Je reviendrai néanmoins sur l'un des points que vous avez abordés, celui de la construction européenne. Vous avez évoqué la nécessité d'une programmation plus ferme, dans laquelle se retrouvent véritablement les six Etats de l'Europe pour mettre en commun leurs problèmes, et apercevoir ensemble les perspectives qu'ils peuvent effectivement se tracer.

Vous avez demandé que la France s'engage dans cette voie.

Mon expérience directe, non pas en tant qu'ancien directeur général du marché intérieur au Marché commun, mais en tant qu'ancien vice-président du comité de politique à moyen terme, me permet de dire que c'est bien ce que la France a fait. J'en suis un témoin direct puisque j'ai eu l'occasion de participer, semaine après semaine, aux travaux de ce comité de politique à moyen terme. La France était, des six pays, le plus soucieux de voir effectivement se réaliser cette forme de programmation, parce qu'elle était aussi le pays le plus soucieux de voir se réaliser une planification au niveau national qui se retrouve ou s'exprime au niveau européen de façon à garantir à l'intérieur du système européen l'harmonie entre les perspectives que la France se traçait et celle que l'Europe pouvait connaître.

Par conséquent je ne crois pas que dans ce domaine on puisse dire que nous avons été en retard. Je crois que nous avons agi comme il convenait. J'exprime pour ma part le souhait que ce travail puisse se poursuivre et se développer ; et s'il ne doit pas l'être ce ne sera pas de notre fait.

Je ne sais quelle réponse faire à M. Boscary-Monsservin. Je peux rendre hommage à la clarté de son exposé, à la foi qui

l'animait et, sur beaucoup de points, à la lucidité des propos qu'il a tenus. La densité même de ces propos fait qu'il m'est presque impossible de lui répondre point par point. Aussi bien ai-je compris que c'était la présentation générale du problème agricole qu'il dressait devant nous, en interrogeant non pas le ministre à son banc mais le Gouvernement tout entier sur la politique agricole. Je le remercie du tableau d'ensemble qu'il a brossé. Je suis tout prêt pour ma part à examiner les différentes suggestions qu'il a émises, notamment à propos du crédit pour lequel je suis convaincu que des problèmes doivent être réglés. Car il n'est pas douteux qu'il y a là des questions graves pour l'évolution de notre agriculture et pour l'ensemble de la nation. Ces problèmes doivent être résolus d'une manière digne et sans provoquer les graves traumatismes évoqués par M. Boscary-Monsservin.

M. Ansquer a présenté des suggestions que j'ai écoutées avec intérêt, et il m'a fourni l'occasion de revenir sur un point qui me paraît essentiel : la nécessité d'entreprendre un effort de déconcentration particulièrement important.

Une expérience récente m'a montré que là aussi — et M. Ansquer a évoqué un exemple qui m'a touché en tant qu'ancien ministre de l'équipement et du logement — il y a un gros travail à faire et qu'il faudra faire preuve d'un peu de simplicité et de beaucoup d'autorité pour ramener les tâches au niveau de responsabilité où elles sont le mieux effectuées. C'est sans doute facile à dire mais moins facile à faire, mais c'est possible au prix d'un travail soutenu, assidu, et d'une volonté d'analyse et de commandement constamment appliquée. M. le Premier ministre l'a reconnu lui-même hier ; c'est sans aucun doute l'un des domaines dans lesquels nous pouvons introduire une innovation, apparemment minime, mais en réalité très importante, au système économique et administratif français.

M. Souchal a évoqué divers problèmes de caractère essentiellement financier. Il a notamment parlé de l'impôt forfaitaire de 25 p. 100. En nous demandant pourquoi cet impôt n'était pas relevé dans les projets du Gouvernement.

Je me suis déjà expliqué sur ce point devant la commission des finances. Je rappelle simplement que cette taxation a été instituée dans un cadre général qui tend, en fait, à inciter à l'épargne.

Dès lors que cet impôt entre dans un système — à la vérité fort complexe — d'incitation à l'épargne, il ne faut pas, me semble-t-il, revenir sur ce système au moment même où, sans aucun doute, nous avons besoin que le crédit au sens large se maintienne et même se conforte.

En conséquence, tout en comprenant les objections formulées par M. Souchal, au nom d'un certain nombre de principes, à l'encontre d'un tel mécanisme, j'estime qu'il est souhaitable de ne pas toucher à ce mécanisme, et de maintenir un ensemble qui contribue au développement de l'épargne.

M. Souchal a employé la formule d'« impôt de solidarité », dont il a loué les avantages. On pourrait épiloguer longuement sur ce sujet. Je me bornerai à répondre qu'il s'agit d'une formule lourde, coûteuse et de nature à soulever des problèmes d'appréciation très complexes. J'ajouterai que le mécanisme ne me paraît pas adapté à la situation devant laquelle nous nous trouvons placés.

M. Souchal m'a d'autre part posé deux questions qu'il avait d'ailleurs déjà évoquées en commission des finances, et dont il m'a demandé de reparler. Elles concernent, d'une part, le mécanisme par lequel certaines sociétés liées à des banques se trouvent favorisées du point de vue fiscal, d'autre part les problèmes de taxation des successions en liaison avec l'emprunt Pinay. Je suis tout prêt à examiner ces questions.

M. Bisson a évoqué plusieurs problèmes. J'en retiendrai un, que M. Ahelin avait d'ailleurs également soulevé ; il concerne les collectivités locales.

Le problème des collectivités locales a été effectivement évoqué à la commission des finances. J'avais déclaré que ces collectivités bénéficient, dans la période actuelle où la masse salariale va se trouver très fortement accrue, et grâce à la place très importante que tient l'impôt sur les salaires dans leurs recettes, d'une possibilité d'augmentation de leurs ressources supérieure notamment à celle de l'Etat.

Il reste que se posent surtout des questions de trésorerie ; mais pour beaucoup de collectivités locales, elles trouvent leur réponse dans l'existence de fonds libres relativement importants. Si des problèmes particuliers se posent, évidemment il faudra les examiner.

J'ai pris acte des observations de M. Bisson sur les problèmes agricoles, généraux ou particuliers, et je les examinerai avec le ministre de l'agriculture.

A M. Hoguez je ne répondrai guère car, dans son intervention, il a plutôt constaté qu'après le travail effectué en commission des finances des progrès suffisants avaient été réalisés, pour le texte qui le préoccupe.

Maintenant, je ne vois pas très bien comment on pourrait envisager de nouvelles modulations car, face à des problèmes financiers, nous ne devons pas nous orienter vers des mécanismes d'un degré de complexité excessive.

J'ai retenu aussi de l'intervention de M. Bisson — comme de celle de M. Cousté — que la solution à laquelle nous étions parvenus était, dans son principe et pour l'essentiel de ses modalités, satisfaisante. Je lui confirme que dans mon esprit — c'est une des raisons pour lesquelles je suis revenu à nouveau sur ce texte — il ne s'agit pas du tout de frapper systématiquement et aveuglément toutes les sociétés anonymes, ni de considérer que cette forme de société n'est pas applicable aux petites et moyennes entreprises.

Qu'il soit de l'intérêt des petites et des moyennes entreprises de considérer avec soin la forme de société dans laquelle elles s'engagent, et qu'il y ait eu des abus en la matière, c'est évident. Mais on ne peut en tirer la conclusion qu'aucune petite ou moyenne entreprise ne peut être une société anonyme, ni que toutes les sociétés anonymes pratiquent l'abus ou la fraude.

Dans ces conditions, la solution que j'ai indiquée me paraît la meilleure. Il s'agit de la méthode qui consiste, d'une part, à arrêter au 31 décembre cette taxation, qui prend donc un caractère exceptionnel, et à décider, d'autre part, l'examen, en liaison étroite avec les organisations professionnelles, des différents problèmes que nous voulions traiter par le texte qui vous avait été soumis.

M. Cousté, sur bien des points, a exprimé fermement son accord avec le Gouvernement, notamment en ce qui concerne l'aide à l'exportation. Ai-je besoin de dire que je suis aussi soucieux que lui de voir les entreprises nationales arriver à un niveau de gestion aussi satisfaisant que possible.

Monsieur Cousté, vous avez d'autre part souhaité la suppression de la taxe sur les salaires. Vous ne vous étonnez pas qu'à cette heure tardive et sur un sujet aussi complexe je me contente de prendre acte de vos remarques et de vos souhaits.

Enfin, je puis vous assurer d'un mot — bien qu'il soit toujours un peu désagréable de traiter aussi rapidement de tels problèmes — que je partage votre sentiment sur la place que l'emploi doit tenir dans la politique économique du Gouvernement. J'ai eu l'occasion de suivre, il y a un an et demi, ces problèmes de près et de les étudier de façon approfondie. Je crois non seulement avoir compris leur importance, car elle s'impose à tous, mais avoir pénétré ce domaine d'une manière qui me conduira sans aucun doute à attacher un prix particulier à la solution des difficultés que nous rencontrons ou que nous pourrions rencontrer à ce sujet. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Aucune motion de renvoi en commission n'étant présentée, le passage à la discussion des articles du projet de loi dans le texte du Gouvernement est de droit.

La suite du débat est renvoyée à la deuxième séance de ce jour.

— 3 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Vertadier un rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sur la proposition de loi, rejetée par le Sénat, tendant à modifier l'article L. 266 du code de la sécurité sociale, complété par l'article 9 de l'ordonnance n° 67-707 du 21 août 1967, relatif aux prix de vente des médicaments (n° 36).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 44 et distribué.

J'ai reçu de M. Rivain, rapporteur général, un rapport, fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sur le projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (n° 5).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 45 et distribué.

J'ai reçu de M. Gerbet un rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sur le projet de loi, adopté par le Sénat, relatif aux forclusions encourues du fait des grèves survenues en mai et juin 1968 et prorogeant divers délais (n° 39).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 49 et distribué.

J'ai reçu de M. Limouzy un rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sur le projet de loi portant amnistie (n° 4).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 50 et distribué.

— 4 —

DEPOT D'UN AVIS

M. le président. J'ai reçu de M. Peyret un avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sur le projet de loi de finances rectificative pour 1968 (n° 3).

L'avis sera imprimé sous le numéro 43 et distribué.

— 5 —

DEPOT DE PROJETS DE LOI MODIFIES PAR LE SENAT

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par le Sénat, relatif aux corps militaires des médecins des armées, des pharmaciens chimistes des armées, des personnels militaires féminins, des officiers techniciens et des sous-officiers du service de santé des armées.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 46, distribué et renvoyé à la commission de la défense nationale et des forces armées.

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par le Sénat, relatif à l'armement et aux ventes maritimes.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 47, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

— 6 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI MODIFIEE PAR LE SENAT

M. le président. J'ai reçu, transmise par M. le président du Sénat, une proposition de loi, modifiée par le Sénat, tendant à porter à quatre semaines la durée minimum des congés annuels et à prévoir les majorations applicables en raison de l'âge des travailleurs salariés ou de leur ancienneté dans l'entreprise.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 48, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

— 7 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à quinze heures, première séance publique :

Question orale sans débat :

Question n° 37. — M. Ansquer attire l'attention de M. le ministre des postes et télécommunications sur la situation de plus en plus critique des relations téléphoniques en France. L'impossibilité pour les usagers d'obtenir leurs correspondants dans des délais normaux paralyse l'économie de notre pays. C'est pourquoi il lui demande : 1° quelles mesures il entend prendre dans l'immédiat pour que l'écoulement du trafic télé-

phonique s'améliore : 2° s'il envisage de confier l'installation et l'entretien de certains réseaux à des entreprises privées sous contrôle de l'administration.

A l'issue de la séance réservée à une question orale, deuxième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1968, n° 3. (Rapport n° 41 de M. Philippe Rivain, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; avis n° 40 de M. Hébert, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées ; avis n° 43 de M. Peyret, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

Discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 5, portant diverses dispositions d'ordre économique et financier. (Rapport n° 45 de M. Philippe Rivain, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 7, relatif aux salaires des ouvriers et techniciens à statut ouvrier du ministère des armées. (Rapport n° 42 de M. Hébert, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées).

Eventuellement, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le vendredi 19 juillet, à une heure vingt minutes.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
VINCENT DELLECCHI.

Nominations de rapporteurs.

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, FAMILIALES ET SOCIALES

M. Vertadier a été nommé rapporteur de la proposition de loi tendant à modifier l'article L 266 du code de la sécurité sociale, complété par l'article 9 de l'ordonnance n° 67-7027 du 21 août 1967, relatif aux prix de vente des médicaments (n° 36).

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LEGISLATION ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE

M. Gerbet a été nommé rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif aux forclusions encourues du fait des grèves survenues en mai et juin 1968 et prorogeant divers délais (n° 39).

Nomination de membres de commissions.

(Application de l'article 25 du règlement.)

Dans sa séance du 18 juillet 1968, l'Assemblée nationale a nommé :

1° M. Tomasini membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en remplacement de M. Dechartre ;

2° MM. Poirier et Sprauer membres de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, en remplacement de MM. Chalandon et Edgar Faure.

Demande de constitution d'une commission spéciale.

(Application des articles 30 et 31 du règlement.)

Proposition de résolution n° 33, de M. Poudevigne et plusieurs de ses collègues, tendant à créer une commission d'enquête, en vertu de l'article 139 du règlement, sur les conditions de fonctionnement et les résultats obtenus par l'Agence de défense des biens créée par l'article 4 de la loi n° 61-1439 du 26 décembre 1961 relative à l'accueil et à la réinstallation des Français

d'outre-mer et par l'ordonnance n° 62-1106 du 19 septembre 1962, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, distribuée le 18 juillet 1968.

Le groupe Progrès et démocratie moderne demande la constitution d'une commission spéciale pour l'examen de ce texte.

Cette demande, affichée le 18 juillet 1968, à seize heures, sera considérée comme adoptée en vertu de l'alinéa 3 de l'article 31 du règlement, si la Présidence n'a été saisie d'aucune opposition avant la deuxième séance de l'Assemblée suivant l'affichage.

QUESTIONS ÉCRITES

REMISES A LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

(Application des articles 133 à 138 du règlement.)

Article 138 du règlement :

« Les questions écrites... ne doivent contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés.

« Les réponses des ministres doivent être publiées dans le mois suivant la publication des questions. Ce délai ne comporte aucune interruption. Dans ce délai, les ministres ont toutefois la faculté soit de déclarer par écrit que l'intérêt public ne leur permet pas de répondre, soit, à titre exceptionnel, de demander, pour rassembler les éléments de leur réponse, un délai supplémentaire qui ne peut excéder un mois. Lorsqu'une question écrite n'a pas obtenu de réponse dans les délais susvisés, son auteur est invité par le président de l'Assemblée à lui faire connaître s'il entend ou non la convertir en question orale. Dans la négative, le ministre compétent dispose d'un délai supplémentaire d'un mois. »

379. — 18 juillet 1968. — M. Gaudin attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation dans laquelle se trouvent, depuis l'entrée en vigueur de la T. V. A., de nombreux voyageurs et représentants de commerce, commissionnés auparavant sur le chiffre d'affaires, toutes taxes comprises. En effet, des employeurs s'opposent au réajustement des taux de commissions de ces salaires qui devraient normalement bénéficier des mêmes avantages que ceux des commerçants, qui selon les pouvoirs publics conservent leurs marges bénéficiaires en valeur absolue. Les organisations les plus représentatives des voyageurs et représentants de commerce estiment que le taux de commission en vigueur antérieurement à la réforme de la T. V. A. devrait, pour éviter une perte de salaire, être majoré de 20 p. 100. Il apparaît de toute évidence à l'Etat qui est à l'origine de la T. V. A. d'imposer, en raison de l'opposition de certains employeurs, les mesures de compensation propres à neutraliser les effets de sa politique fiscale. Il lui demande en conséquence s'il peut lui indiquer quelle décision il compte prendre en ce sens.

380. — 18 juillet 1968. — M. Charles Privat signale à M. le ministre de l'agriculture la situation extrêmement difficile et grave qui s'installe en ce moment sur les marchés des fruits et légumes dans la région de Châteaurenard-Arles, comme d'ailleurs dans toute la région provençale et comme cela s'est aussi produit en Bretagne. L'an dernier déjà et pour la campagne de pommes, 100.000 tonnes de ces fruits ont été détruites pour l'ensemble de la France. Cette année la récolte sera supérieure à celle de l'an dernier et il est vraisemblable qu'on va s'acheminer une nouvelle fois vers des destructions massives. Il en sera de même pour les pêches que l'on jette déjà aux décharges publiques ou que l'on détruit dans la région provençale ainsi que pour les poires et les tomates pour lesquelles les prévisions de récoltes sont également plus fortes que celles de l'an dernier. En ce qui concerne les légumes, nous avons déjà assisté dans notre région à la destruction massive des pommes de terre de primeurs qui sont aujourd'hui incitées, c'est-à-dire invendues sur le marché national de Châteaurenard. Il est bon de signaler à ce propos que pour la campagne de pommes de terre 1968 les retraits de ces primeurs des marchés bretons ont épuisé les crédits mis à la disposition du F. O. R. M. A., c'est-à-dire que nous avons consacré pour la seule destruction des pommes de terre bretonnes 1 milliard 100 millions d'anciens francs. Pour la Provence, les renseignements précis ne sont pas encore totalisés, mais il est certain que là aussi des sommes considérables auront été utilisées. Les raisons de cette situation catastrophique de mévente sont nombreuses, mais il en est une qu'il faut souligner une nouvelle fois, c'est l'absence, l'inexistence d'une politique française d'exportation agricole. En effet, on assiste pour certains pays du Marché commun (Italie par exemple)

ou pour certains pays n'en faisant pas partie (comme l'Espagne), à des aides réelles et efficaces aux producteurs, notamment par les tarifications à tarif réduit pour le transport des fruits et légumes en direction des pays importateurs et jusqu'à leur frontière, alors que les producteurs français régulent les transports ferroviaires à des prix nettement plus élevés, ce qui majore d'autant le prix de vente à l'étranger des produits français et empêche ainsi leur écoulement. Il est donc indispensable, si l'on veut éviter la ruine complète des petits et moyens exploitants agricoles, arboriculteurs ou maraichers, de rétablir l'égalité des chances de vente entre les pays producteurs vis-à-vis des pays consommateurs. Cette situation ne pourra, dans l'avenir, que s'aggraver si des remèdes urgents et efficaces ne sont pas trouvés puisque si, par exemple, la prévision de récoltes de pommes en France pour 1968 est de 1.550.000 tonnes, elle passera en 1970 à 1.900.000 tonnes et que les difficultés ne pourront alors aller que s'accroissant. Il en est de même pour les pêches qui, en 1968, devraient fournir 550.000 tonnes et qui passeront en 1970 à 700.000 tonnes. Nous risquons donc d'arriver à ces situations paradoxales qui nous obligent, d'une part, à payer pour détruire une partie des récoltes que les agriculteurs ont tant de mal à produire et qui nous amèneront demain, d'autre part, si nous n'y prenons garde, à faire disparaître les petits et moyens producteurs qui, abandonnant leurs terres, iront grossir dans les villes le nombre des chômeurs auxquels il faudra bien verser aussi des allocations. Il semble que la révision rapide et très profonde de la politique française en matière agricole est devenue une nécessité nationale puisque elle conditionne l'activité d'importantes régions françaises et la vie de centaines de milliers d'habitants. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre ou proposer à ce sujet.

381. — 18 juillet 1968. — **M. Grussenmeyer** demande à **M. le ministre de l'intérieur** : 1^o si les questionnaires prévus par la circulaire n^o SN PU 707 du 27 février 1964 de M. le directeur général de la sûreté nationale, à remplir par les conducteurs étrangers impliqués dans des accidents de la route : a) doivent obligatoirement être joints à la procédure établie par les services de police et transmise au parquet ; b) remplacent le procès-verbal d'audition de l'automobiliste étranger en l'absence d'un interprète ou, au contraire, ne sont destinés qu'à un simple usage interne, permettant aux fonctionnaires chargés du constat de l'accident de recopier sur leurs rapports et procès-verbaux les différentes indications y figurant ; 2^o si, et en vertu de quel texte réglementaire les fonctionnaires de police se trouvent dans l'obligation d'inviter les étrangers impliqués dans un accident de la circulation à faire immédiatement élection de domicile en l'étude d'un avocat de la ville dans laquelle l'accident s'est produit, et ce bien qu'ils soient en possession de la carte internationale d'assurance verte.

382. — 18 juillet 1968. — **M. Fontaine** demande à **M. le ministre de l'intérieur** de lui faire connaître, compte tenu de la législation et de la réglementation actuellement en vigueur, la nature du statut juridique d'un propriétaire exploitant de taxi. Il lui demande également quelle est la nature juridique de l'autorisation accordée à un particulier pour l'exploitation d'un taxi, si cette autorisation a le caractère d'une patente ou d'une autorisation administrative, si cette autorisation est cessible et si elle fait partie du patrimoine de l'exploitant. Il souhaiterait également savoir quels sont les pouvoirs de la commission de roulage quant au retrait de la carte

grise afférente aux véhicules servant de taxis. Il attire, à cet égard, son attention sur les nombreux inconvénients qui résultent d'une pratique qui a pour effet de priver l'entrepreneur de taxi de son instrument de travail pendant un temps souvent très long, pour des fautes fréquemment vénielles, cependant que l'intéressé continue de supporter les charges de son entreprise (assurance, impôts, taxes diverses...).

383. — 18 juillet 1968. — **M. Fontaine** rappelle à **M. le ministre de l'intérieur** la réponse faite à une question écrite (Question écrite n^o 4373, *Journal officiel*, Débats A. N. du 20 décembre 1967) relative à la réforme de l'industrie du taxi et des voitures de remise. Cette réponse faisait état du dépôt prochain d'un projet de loi relatif à cette réforme. Il lui demande à quelle date le Gouvernement envisage de déposer le texte en cause.

384. — 18 juillet 1968. — **M. Maujouan du Gasset** expose à **M. le ministre de l'économie et des finances** que la taxe complémentaire est à l'heure actuelle très lourde pour les agriculteurs et les viticulteurs qui sont victimes d'une mévente, et donc de baisse de prix. Il lui demande s'il n'envisage pas de supprimer, pour les agriculteurs, cette taxe complémentaire et de réduire les bénéfices forfaitaires agricoles.

385. — 18 juillet 1968. — **M. Maujouan du Gasset** expose à **M. le ministre de l'économie et des finances** que la crise viticole qui sévit actuellement en France tend à se développer. Alors que les charges, du fait des accords de Grenelle, vont aller en augmentation, il lui demande s'il n'envisage pas d'abaisser le taux de la T. V. A. viticole de 13 à 6 p. 100, et de porter le taux de remboursement forfaitaire de 2 à 4 p. 100.

386. — 18 juillet 1968. — **M. Cerneau** appelle l'attention de **M. le ministre de la justice** sur l'urgence nécessaire de réaliser l'extension à la Réunion de la législation métropolitaine concernant la tenue du registre du commerce. Cette question revêt actuellement une particulière importance. En effet, la loi du 12 juillet 1966, en ce qu'elle concerne l'assurance-vieillesse obligatoire des non-salariés du commerce et de l'industrie, vient d'être rendue applicable aux D. O. M. par le décret du 8 mars 1968. C'est la caisse interprofessionnelle d'assurance vieillesse des industriels et commerçants d'Algérie et d'outre-mer qui a été chargée de mettre en place et de gérer ce nouveau régime obligatoire dans les D. O. M. Or, une première mission du directeur de cette caisse a permis de mettre immédiatement en évidence que la mise en place et le fonctionnement ultérieur de ce nouveau régime d'assurance obligatoire des commerçants et des industriels se heurtent d'ores et déjà à la difficulté fondamentale de l'absence d'un registre du commerce dans le département. Il faut noter par ailleurs que la chambre de commerce et d'industrie de la Réunion a fait connaître qu'elle accepterait de participer aux dépenses nécessitées par la réimmatriculation obligatoire de tous les commerçants et industriels réunionnais. On peut sans doute espérer en outre une participation éventuelle du conseil général. Il lui demande en conséquence s'il a l'intention de doter, dans un court délai, les greffes de Saint-Denis et de Saint-Pierre des moyens en personnel et en matériel leur permettant d'entreprendre l'opération de réimmatriculation obligatoire et assurer ensuite la tenue normale du registre du commerce.

Ce numéro comporte le compte rendu intégral des deux séances
du jeudi 18 juillet 1968.

1^{re} séance : page 2289. — 2^e séance : page 2313.